

FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024



Plan de gestion, de conservation
et de développement durable 2019-2024

LA PLACE FORTE DE LONGWY

- Validé par le Conseil municipal de la ville de Longwy, le 12 novembre 2019
- Adopté par le Conseil d'administration du Réseau Vauban, le 13 novembre 2019

Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.

Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.

C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.

C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.

À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.

À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.

L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.



© Jean-Charles Sexe

En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.

Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.

Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.

L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.

Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Louis Fousseret". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Jean-Louis Fousseret

Président du Réseau des sites majeurs de Vauban

Sommaire

P 9 Préambule

P 18 Introduction

P 19 Partie 1 / Description et importance du site

P 20 1.1 Caractéristique et diagnostic du site

P 20 1.1.1 / Situation géographique du site

P 22 1.2 Diagnostic

P 22 1.2.1 / État des lieux

P 28 1.2.2 / État des enjeux

P 33 1.2.3 / Les biens concernés et les outils de protections juridiques

P 45 1.2.4 / La restauration et mise en valeur, avant 2019

P 53 1.2.5 / Contexte socio-économique du territoire de Longwy

P 59 Partie 2 / Stratégie de gestion Projets, actions, valorisation

P 60 2.1 Organisation des acteurs

P 60 2.1.1 / Les acteurs du plan de gestion 2019-2024

P 61 2.1.2 / Les acteurs de la valorisation

P 62 2.2 Objectifs, des projets au service d'une stratégie

P 81 Partie 3 / Programme d'actions pluriannuelles

P 82 3.1 Bilan des actions réalisées sur 2013-2018

P 82 3.1.1 / Un plan de Gestion ambitieux mais non abouti

P 85 3.1.2 / Des actions décalées dans le temps et d'autres non inscrites au plan de gestion réalisées

P 86 3.2 Programme des actions 2019-2024

P 86 3.2.1 / Rétrospective des fiches actions

P 91 Annexes

Préambule

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.

/ Les Fortifications de Vauban patrimoine mondial

Le bien en série



En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :

Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

- > L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;
- > Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- > L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- > À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ; Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) sur son territoire »¹.

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion².

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine³.

La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- > Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- > Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- > Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

¹ / Article 4 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culture et naturel*

² / Article 117 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017)*.

³ / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

- > la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- > la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- > l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- > l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- > la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- > la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- > la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- > la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- > la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- > l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- > les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- > l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- > la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- > une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- > un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne⁴.

4 / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuare qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare - cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.



Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évoluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptées à protéger le bien¹. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est plus adaptée. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification. La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

/ Un système de gestion coordonné par le Réseau des sites majeurs de Vauban

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- > celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- > celle du Réseau des sites majeurs en collaboration avec l'État via le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- > celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, via une modification des statuts de l'association.

Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- > coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- > favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- > développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.

En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités⁷.

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».

6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015

7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an⁸.

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État⁹.

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

/ Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

Le plan de gestion selon l'Unesco

Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.

111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

- > une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
- > un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- > la participation des partenaires et acteurs concernés ;
- > l'affectation des ressources nécessaires ;
- > le renforcement des capacités ; et
- > une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine). Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir tous les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

8 / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.

9 / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

Le plan de gestion du bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.

Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.

L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019. Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :

- > des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- > un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- > la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- > la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- > un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :

- > les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- > le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- > le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- > le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

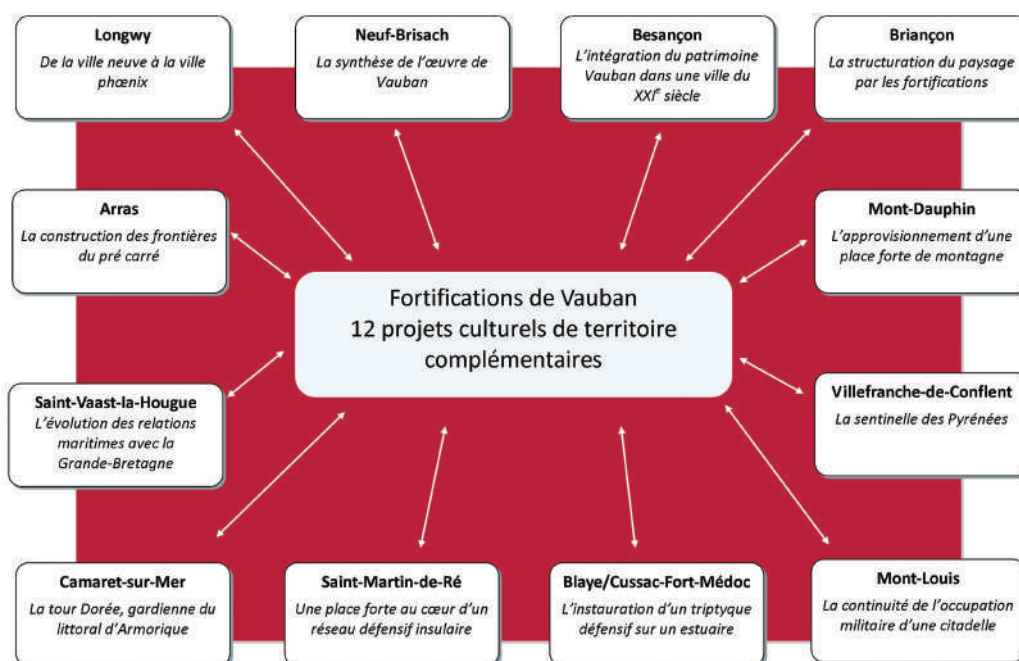
/ Le projet culturel du bien en série

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'approprier le bien en série.

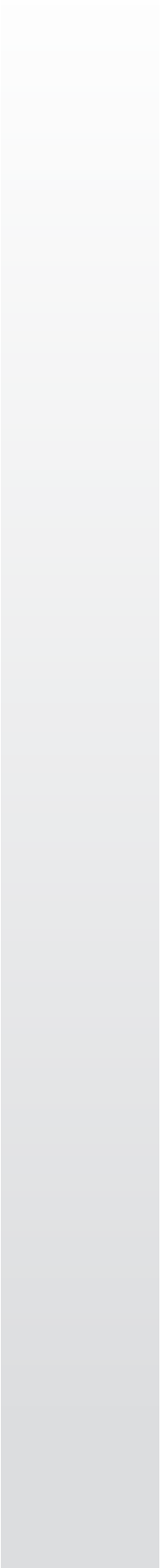
Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- > Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- > Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI^e siècle.
- > Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- > Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- > Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- > Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- > Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- > Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- > Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- > Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- > Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- > Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées.



La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau. C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.



Introduction

Depuis juillet 2008, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban fédère et offre une structuration aux 12 sites fortifiés (Besançon, Briançon / Mont-Dauphin, Mont-Louis, Villefranche-de-Conflent, Blaye / Cussac-Fort-Médoc, Saint-Martin-de-Ré, Camaret-sur-Mer, Saint-Vaast-la-Hougue, Arras, Longwy et Neuf-Brisach) par Vauban inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Cette communauté de biens inscrits vient de fêter ses 10 ans en 2018 et s'oriente aujourd'hui à l'orée 2023-2025 vers un projet d'élargissement dit « extension majeure » à 15 en intégrant notamment une commune allemande (Breisach am Rhein).

Avec pour permanence commune une situation de frontière du territoire national, les 12 lieux sont regroupés en sites de montagne, de plaine ou côtiers... la place forte de Longwy s'inscrivant dans le premier ensemble avec la dénomination plus fine de site dit de rupture de plateau.

Longwy présente indiscutablement une facette du génie militaire de Vauban. C'est une Ville neuve... une parmi les 9 sur 160 sites dans le monde et une parmi les 3 sites majeurs du Réseau ! Ville neuve créée ex-nihilo en 1679 à la frontière Est du Royaume, en partie détruite pendant les sièges de 1870-1871 et août 1914, la Place Forte de Longwy-haut s'est à plusieurs reprises relevée de ses cendres en conservant la trame urbaine initiale dessinée par Vauban. Ces traits d'histoire et cette permanence dans une certaine volonté « d'être et de demeurer », de renaître sans cesse de ses cendres, lui a valu le qualificatif de « Ville-phœnix ».

Quatre bastions sur six et deux demi-lunes subsistent sur lesquels demeurent des bâtiments militaires et civils comme entre autres la boulangerie militaire, l'église Saint-Dagobert, le puits de siège, l'ancien hôtel de ville, deux magasins à poudre et deux casemates dont la forme en croix est exceptionnelle chez Vauban.

A cette liste non exhaustive de bâtis il convient d'adjoindre des patrimoines complémentaires comme les galeries de contre-mines qui font l'objet actuellement d'une démarche d'instruction complémentaire à l'ICOMOS.

Pleinement reconnue depuis son inscription, la ville tout entière s'est appuyée sur ce patrimoine remarquable pour engager un projet d'avenir pour Longwy tout en préservant la Valeur Universelle et Exceptionnelle du site.



*Photo n°01 – Fossé du Rempart – zone Porte de France
Crédit O. Cortesi*

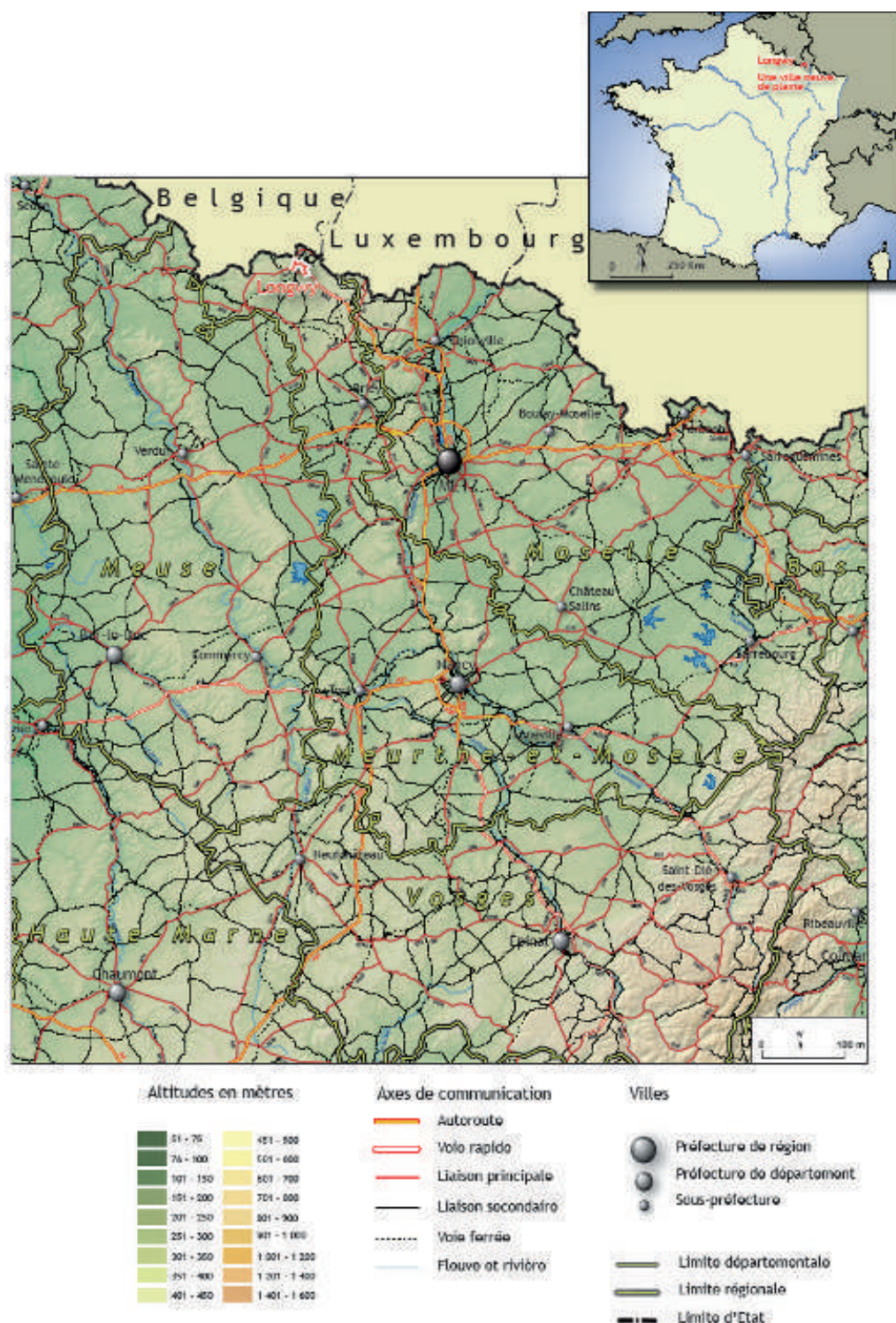
Le présent Plan de Gestion est le fruit d'un travail original enrichi des contenus et conclusions de ses prédécesseurs, d'expériences croisées au sein du réseau, des travaux et actions menés et des études réalisées à l'instar de « Tour de ville » de l'agence d'Architecture Prost, mais également des considérations politiques, patrimoniales et économiques d'actualité et également de l'inscription de la Ville de Longwy au sein de l'action ministérielle « Cœur de Ville ».

Partie I

Description et importance du site

1.1 Caractéristiques géographiques

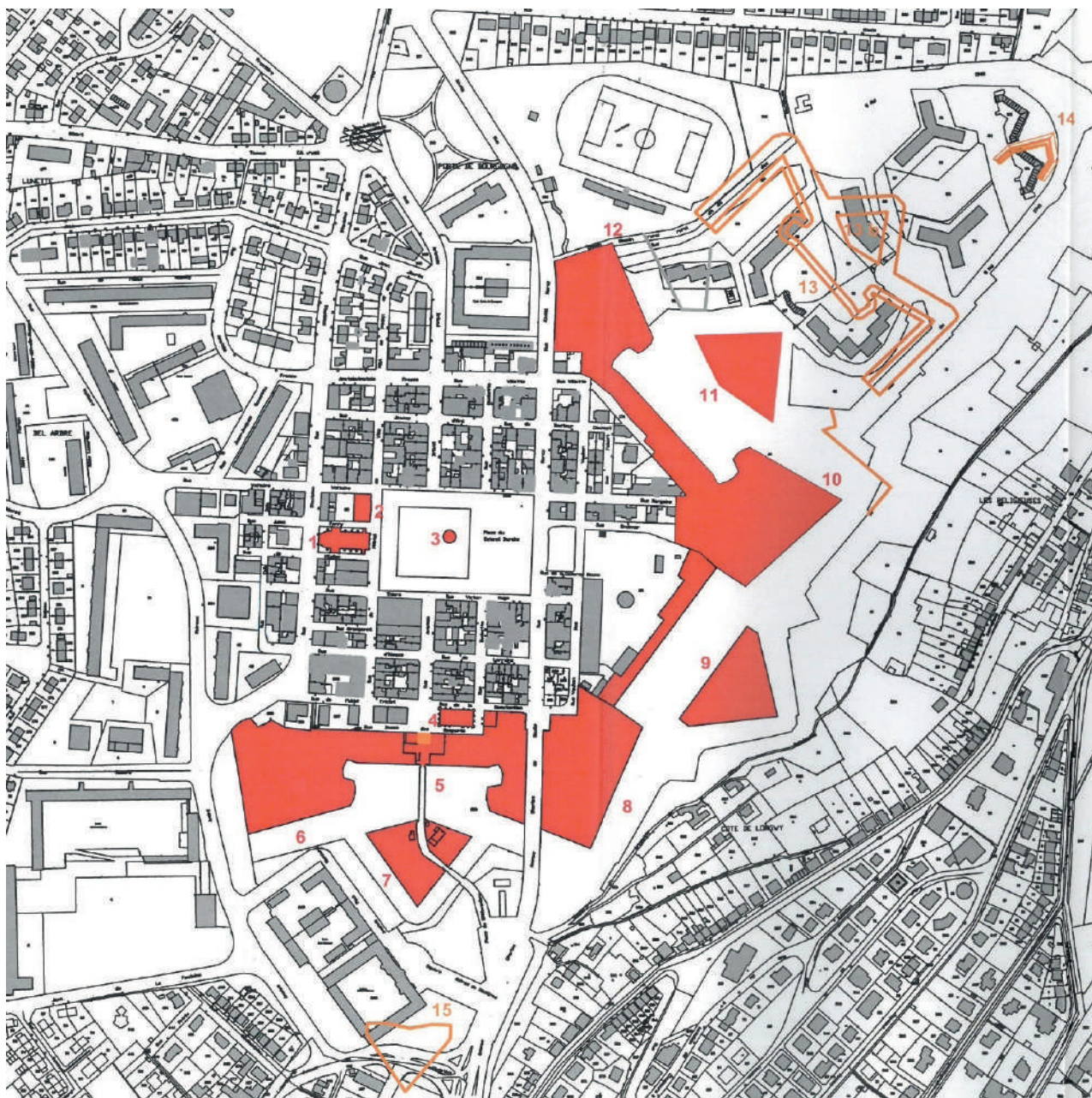
1.1.1 / Situation géographique du site



Carte n°01 – Situation géographique (+en médaillon : Pays culturel de Longwy)

/ Une situation stratégique

Sentinelles aux frontières Est du territoire national, la place forte de Longwy se situe en affleurement d'un plateau calcaire dominant la vallée de la Chiers (affluent de la Meuse) à proximité des frontières belge et luxembourgeoise ; un site stratégique et propice à une implantation humaine connu depuis l'antiquité celtique.



Carte n°02 – Plan actuel de localisation des Monuments Historiques de la ville haute de Longwy
En rouge MH existants, en Orange MH disparus ou enfouis (graphisme Hugues Duwig, architecte du Patrimoine)

1.2 Diagnostic

1.2.1 / État des lieux

/ Déterminisme topographique et construction historique du paysage

L'extrémité Nord du haut plateau lorrain est largement découpée par la traversée de la vallée de la Chiers et de ses affluents. Cette topographie fortement marquée a contribué à structurer l'occupation humaine de ce territoire et l'établissement d'une tramviaire urbaine. Afin de poser un contrôle sur le fond de vallée – voie de navigation et donc de circulation prioritaire jusqu'à l'aube du second millénaire de notre ère – l'occupation des hauteurs avoisinantes s'avérèrent très tôt névralgiques et stratégiques. C'est à ce titre que la butte dite du « vieux château » fut investie dès le Haut Moyen Âge, espace précurseur du site limitrophe choisi par Vauban au XVIIe siècle.

Aujourd'hui le site longovicien est présenté au cœur d'un écrin de verdure ; les coteaux naissants des bords de Chiers étant excessivement boisés en ce territoire. Toutefois l'escarpe ou la contre escarpe dominant la vallée, autorisent toujours aujourd'hui des cônes de vue remarquables sur le fond de vallée et sur l'embouchure des vallées avoisinantes.

Une activité anthropique est connue sur le site pour le moins depuis l'antiquité celtique puis reprise à l'ère de la romanisation par un réseau de villae rusticae. Aussi il faudra attendre la seconde moitié du 1er millénaire pour connaître par sources archéologiques et historiques une implantation plus lisible sur le site du vieux château (éperon dominant la vallée aujourd'hui à quelques 800 m de la place forte). A la fin du XIIIe siècle le mouvement des chartes de franchises atteint Longwy qui fixe les nouveaux bourgeois sur les berges de la Chiers créant ainsi une nouvelle colonie de peuplement bourgeois autour du moulin. C'est la naissance de Longwy-Bas. Longwy connaîtra tout au long du Moyen Age des destinées politiques diverses, passant tour à tour entre les mains du duché de Luxembourg, comté puis duché de Bar, avant de revenir au duché de Lorraine. Enceint de murailles toujours plus importantes, Longwy comptera parmi les places fortes les plus importantes du Duché à la veille de la guerre de Trente Ans.

Après d'héroïques passes d'armes notamment sous l'égide de l'énergique famille de Mercy, Longwy connaîtra la destinée funeste des villes lorraines ravagées par les troupes européennes. Prise par les Français et annexée de fait bien avant la cession territoriale de la Lorraine à la France de 1766, Longwy recueillit l'insigne honneur que le roi Louis XIV en personne y décide de fonder une nouvelle ville. Aussi ordonna-t-il à Vauban et son second, Thomas de Choisy, d'y ériger une ville neuve ce qui amènera la population à quitter l'ancien site castral pour gagner la bordure du plateau.

Tandis que la place forte de Longwy-Haut allait croiser le fer et subir 5 sièges de 1792 à 1914, Longwy-Bas connaît un formidable développement à partir de la seconde partie du XIXe siècle avec l'aventure sidérurgique. Bientôt le fond de vallée se tapissera d'établissements industriels sous l'impulsion de capitaines d'industries issues de l'ancienne aristocratie.

Plus que les destructions liées aux sièges, une fois le site démilitarisé, ce seront bien les choix des municipalités successives entre 1919 et les années 1970 qui amputeront la fortification de près de 50 % de ses remparts ! La volonté d'ouvrir la Ville à l'urbanisation, d'accueillir une population ouvrière toujours plus importante et à n'en point douter, le peu d'intérêt pour la chose patrimoniale, organisèrent une succession de choix funestes pour l'œuvre de Vauban.

Cette longue agonie connaîtra toutefois un terme à partir des années 1980-1990, au lendemain du sinistre industriel, avec l'émergence d'une conscience patrimoniale nouvelle fondatrice d'engagements forts...

toujours poursuivies aujourd'hui. Les méandres de cette longue histoire et la configuration topographique de ce coin de plateau lorrain expliquent ainsi pourquoi Longwy, ville phoenix, connaît le battement simultané de deux cœurs, haut et bas perchés.



Carte n°03 - Relief et bâti

Véhiculant encore le souvenir d'une cité anthracite ombragée par les fumées d'usine, le pays de Longwy crée aujourd'hui l'étonnement pour le pèlerin qui y découvre un paysage verdoyant et fortement végétalisé. En effet, on notera dans le paysage urbain local, la présence d'une trame verte soulignant le relief naturel. Le couvert végétal arboré est omniprésent notamment à flanc de coteaux. Parallèlement, les volumétries artificielles des fortifications établies pour défendre le site ont vu le développement du boisement sur leur emprise, depuis l'abandon de leur usage militaire. La compréhension du choix de l'emplacement du site est de fait aujourd'hui plus complexe... la capacité à surveiller le lointain ayant disparu !



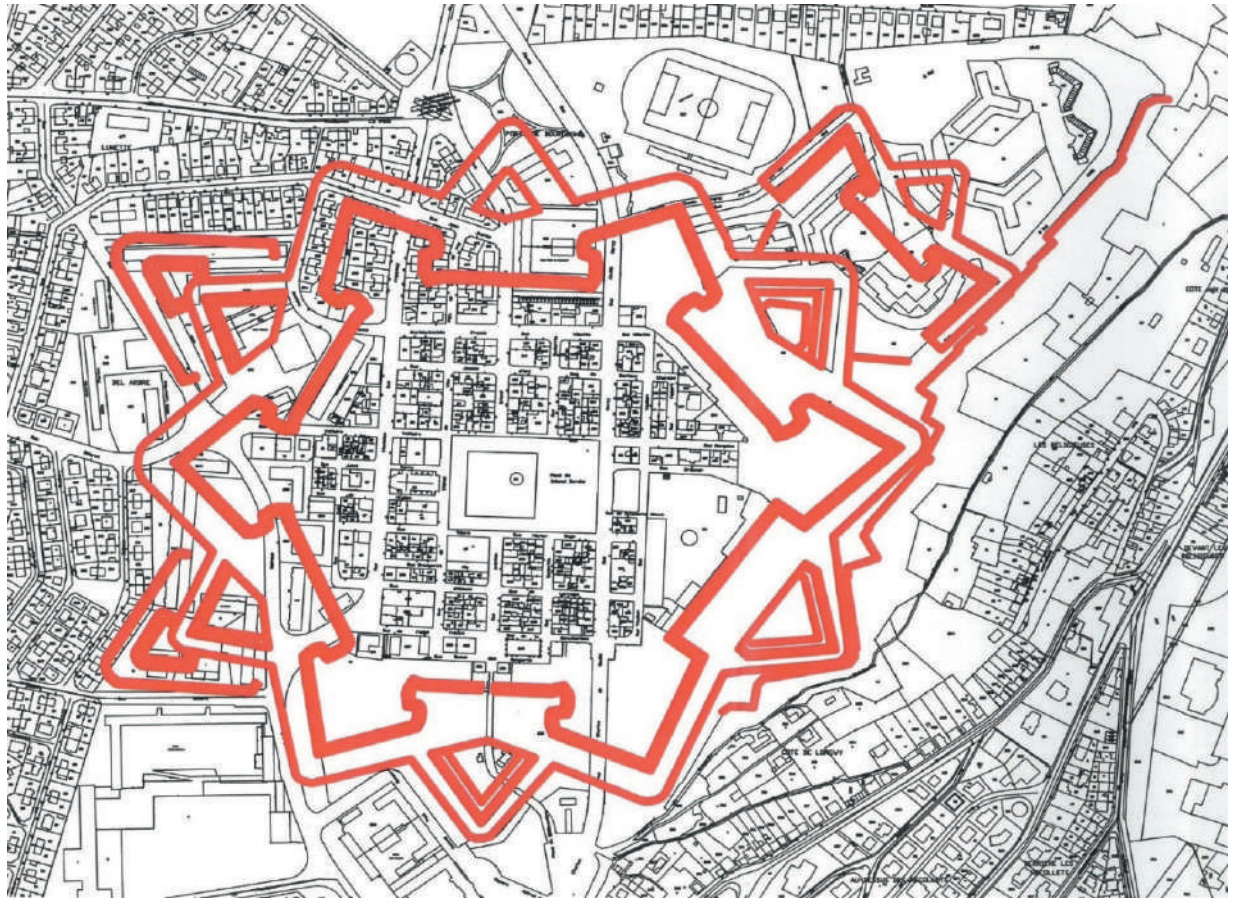
Carte n°04 – La ville structurée par le paysage



Carte Portale Ancienne n°01 – Place Darche vers 1905 (coll. Cortesi)

/ Ville et fortifications

Les fortifications de Vauban à Longwy constituent un témoin fondamental de l'histoire de l'architecture militaire de la fin du XVII^{ème} siècle. Elles se présentent sous la forme d'une enceinte hexagonale à 6 bastions. Cependant de sa construction à la démilitarisation des lieux, on notera toute une série de transformations et d'adjonctions pour s'adapter et répondre aux évolutions des techniques militaires (poliorcétique).



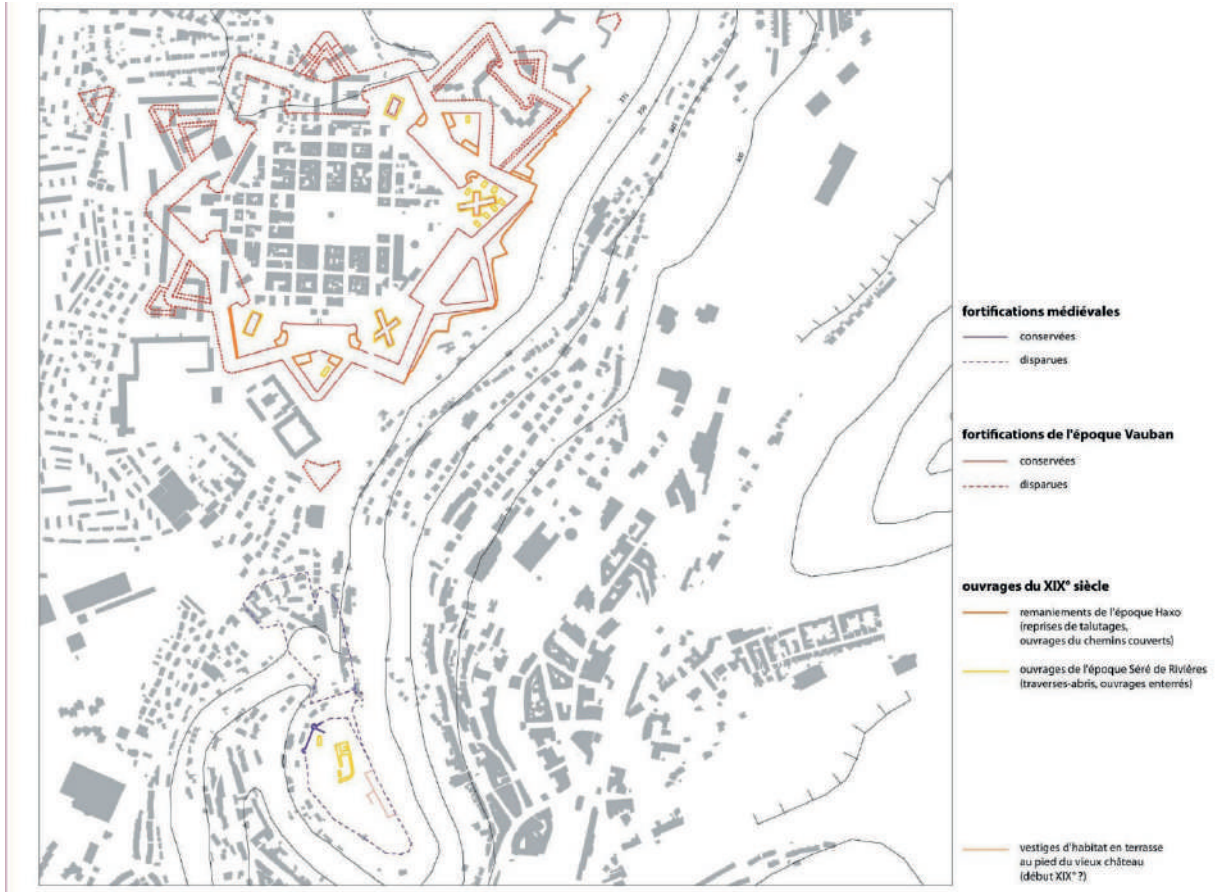
Carte n°05 – Superposition du plan originelle sur le cadastre actuel
(graphisme Hugues Duwig, architecte du Patrimoine)

D'un point de vue civil et dans le respect de la chronologie, on évoquera tout d'abord la construction de l'Hôtel de Ville en 1738 dans un style néo-classique. Précisons que ce bâti a récemment fait l'objet d'une programmation de restauration majeure sous l'égide de l'ACMH et dans le cadre des exercices budgétaires 2018-2019.



Concernant les fortifications à proprement dit, une première série de modifications est réalisée entre 1830-1840 dans l'élan des idées véhiculées par l'ingénieur François Haxo. Quarante ans plus tard, au sortir de la guerre de 1870-1871, une seconde série d'ouvrages casematés sera entreprise sous l'impulsion du Général

Séré de Rivières (ouvrage notamment visible aujourd'hui sur la demi-lune de l'avant porte de France ou sur le site avancé du vieux château).



La Place d'Armes dessinée par Vauban – et selon le concept antique du cardo et decumanum romain – était le cœur vivant de la ville. Outre son rôle militaire et commercial (marché hebdomadaire attesté depuis le début du XVIIIe siècle par sources historiques), la place réunissait les principaux édifices de gouvernance de la ville parmi lesquels : le palais du gouverneur, l'hôtel de Ville, l'église et à partir de 1784 l'évêché et enfin de manière éphémère jusqu'en 1792, la sous-préfecture. Cependant il est à noter que les qualités de cet espace public, parfaitement dimensionné dans son tracé comme dans son échelle, ont été perdues avec la destruction des édifices qui fermaient la place à l'Est et notamment le palais du gouverneur. Aujourd'hui, la place s'ouvre sur la pénétrante omniprésente de la rue de Mercy et des nuisances dues au trafic automobile qui en découlent.

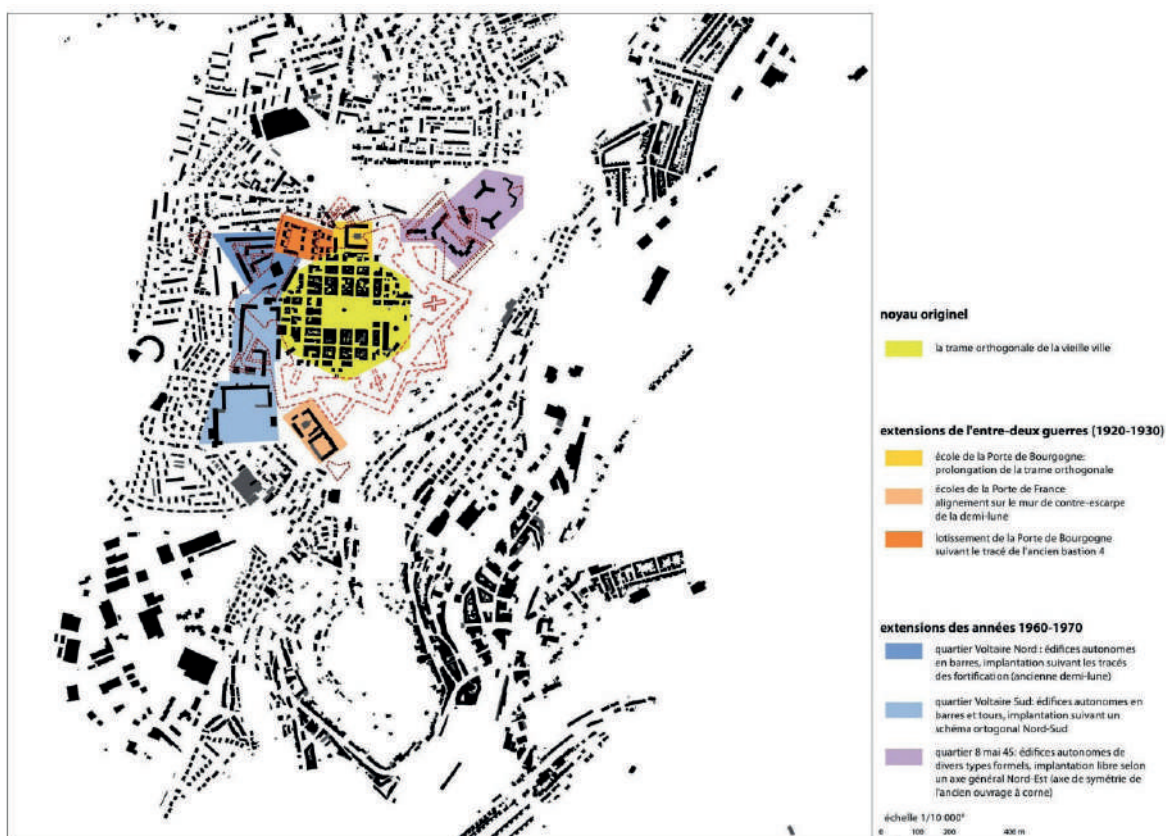


Après la première guerre mondiale et la démilitarisation de la place, argué sur des choix politiques plus que contestables, la ville s'est étendue largement sur l'emprise d'une partie de ses fortifications. Ainsi des

centaines de mètres de fortifications ont été démolies ou enfouies quant aux fondations entre le bastion du château et le bastion Saint Martin. Les opérations de construction des nouveaux quartiers se sont étalées dans le temps, entre 1920 et 1970. On peut identifier des secteurs distincts entourant la ville historique :

- 1/ un secteur scolaire avec le collège Vauban, l'école Paul Mansard, le lycée Alfred Mézières et la Maison de la Petite Enfance.
- 2/ le quartier du Bel Arbre
- 3/ le quartier d'habitat collectif « Voltaire »
- 4/ le secteur quartier des provinces – supermarché « Vauban »
- 5/ le quartier du Tivoli

Les continuités ou les ruptures du tracé des fortifications sont variables et lisibles selon les quartiers, issus eux-mêmes d'époques d'aménagement différentes. La structure viaire héritée de cette évolution complexe présente donc plusieurs logiques juxtaposées.



Carte n°06 – Comment la ville s'est construite sur ses anciennes fortifications

Outre les liens entre les nouveaux quartiers de la ville haute, l'approche du site s'avère complexe. Le cheminement piéton ou routier amenant à la place forte est semé d'obstacles, sa lisibilité rendue difficile voire inexistante. Le site ne se découvre qu'au dernier moment avec une « entrée » naturelle par la pénétrante de la rue de Mercy.

D'un point de vue d'une approche paysagère (cônes de visibilité), la citadelle se révèle le mieux appréhendée à partir de la ville basse ou sur la hauteur voisine du quartier du Ratentout en période hivernale.

1.2.2 / État des enjeux

Après l'écriture et la mise en application de deux précédents Plan de Gestion sur la décennie écoulée, fort est de constater que les nouveaux enjeux pour les 5 ans à venir s'inscrivent entre continuité et innovation. En effet avec constance et de manière transcendante aux échéances municipales, les travaux de restauration se poursuivent à bon rythme et redessinent petit à petit un patrimoine florissant sur la ville. Ainsi par exemple le programme de rebouchage des grandes brèches est en partie achevé même s'il reste des interventions à prévoir notamment à l'embouchure du quartier du 8 mai 1945.

De même, en matière de valorisation, la municipalité et ses partenaires associatifs ont engagé des spectacles et animations qui aujourd'hui ponctuent le calendrier des manifestations de la Ville (marche Vauban, grand son et lumière du 13 juillet, JEP, Vauban en Lumières...). La valeur universelle et exceptionnelle du bien longovicien reconnue depuis 2008 a également influé sur la fréquentation touristique indiscutablement en hausse sur la période évoquée. Le classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO a été une véritable chance pour la collectivité même s'il reste encore des efforts sur l'identification du bien auprès du grand public.

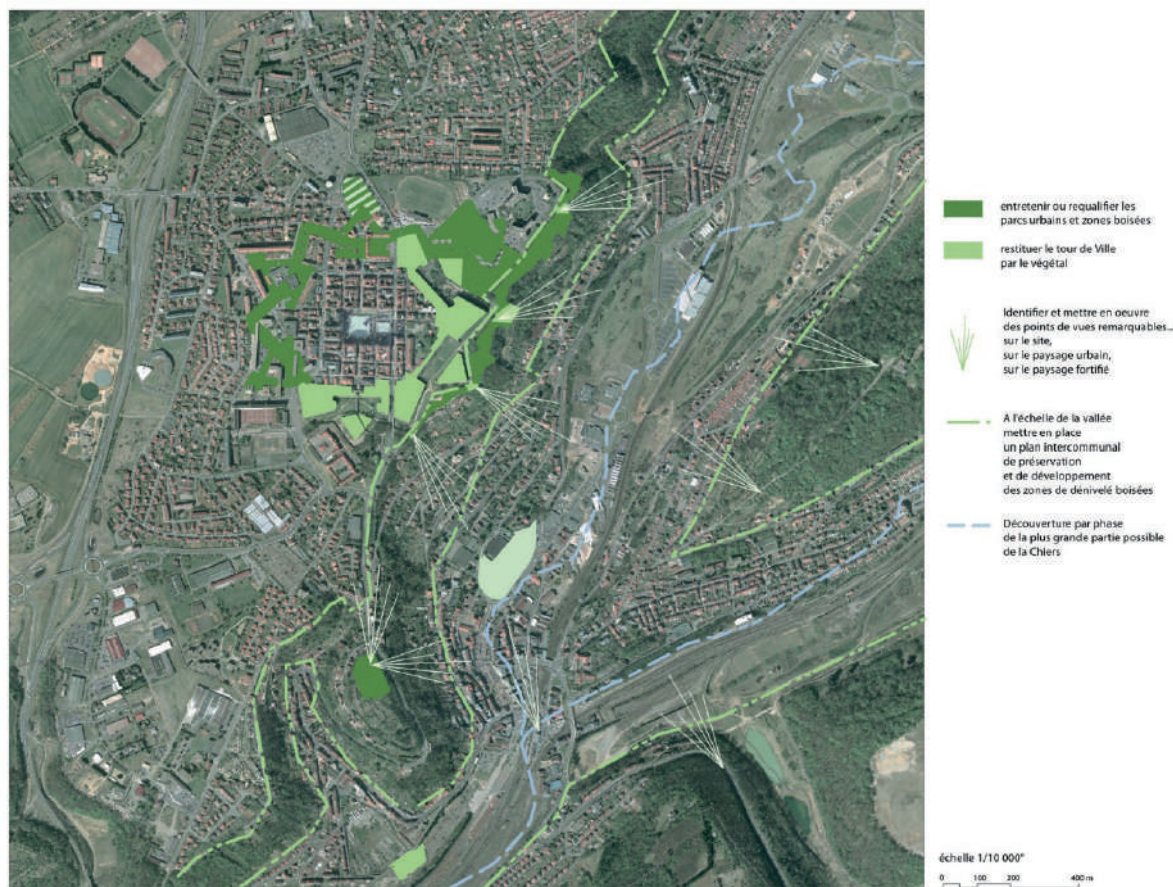
Succédant à l'étude Tour de ville du début des années 2010 qui avait pour objectif de jeter des ponts sur l'avenir de la valorisation du patrimoine classé, la Ville s'est engagée en 2018 dans une étude renouvelée de définition et d'optimisation du patrimoine foncier historique de la Ville haute (casemates, musée, pavillons portes de France, poudrières...). Il n'est pas question de créer simplement une « ville musée » mais – pourquoi pas en s'affranchissant des idées reçues – plutôt de présenter une ville moderne qui met en lumière l'éminence de son passé militaire et redonne à part entière vie aux vestiges de cette épopée. Autrement dit, savoir élargir le champ par-delà les problématiques patrimoniales pures, les dépasser dans un nouveau regard embrassant tout à tour les notions d'urbanisme, d'architecture, de transports, d'environnement, d'animation culturelle, de développement économique et de mixité sociale. C'est d'un véritable schéma directeur dont il est ici question !

/ Enjeux paysagers

L'objectif du projet paysager reste pour l'heure le même que celui énoncé dans l'ancien plan de gestion à savoir, à l'échelle du territoire, de restituer la visibilité du profil des fortifications sur la crête, d'aménager des vues vers la Ville et le paysage lointain, à cela près que sera réétudiée la pertinence de redessiner le plan hexagonal des fortifications par le végétal. En lien avec le Service National des Forêts, le site nécessite une vigilance accrue pour l'entretien de ces essences arbustives à conserver. Pour autant il reste encore aujourd'hui en 2019 un marquage à effectuer sur un certain nombre d'arbres qui entravent la compréhension du site. Le dégagement du site pour une meilleure visibilité en partant du cône de vue de la Ville basse ou du plateau Sud au-dessus du quartier du Ratentout reste prioritaire.



Ce traitement des espaces arborés sur le site est toutefois à interpréter dans un périmètre plus large puisque le paysage environnant présente à Longwy et alentours de larges espaces forestiers. A l'aube d'une lutte majeure et globale contre les émissions de CO², ces essences représentent une richesse à conserver pour notre territoire. C'est l'écrin naturel du site Vauban de Longwy !



Carte n°07 – Ancien projet paysager « Tour de Ville » à l'échelle du territoire

/ Enjeux environnementaux

Outre les questions relatives à la gestion de l'eau douce dans une ville où les précipitations peuvent être subites voire violentes en période hivernale notamment, il convient de poser une réflexion sur l'optimisation de cette ressource fragile et appelée à se raréfier à l'échelle planétaire. De même la réintroduction d'espèces animales sur le site (chevaux, moutons...) est à l'étude pour ré-humaniser un site qui doit rester en équilibre entre urbanisme anthropique et paysage naturel.

Par ailleurs, il conviendra aux générations futures de préserver de l'urbanisme sauvage que l'on a connu depuis les années 1920 et plus encore sur la période 1950-1980, la couronne verte autour de la vieille ville. Cet espace correspondant à peu près aux fossés, surplomb de l'escarpe et de contre escarpe est un sanctuaire qui permet une transition douce vers l'affleurement de plateau boisé et crée une rupture entre vieille ville et quartiers contemporains. Il constitue par ailleurs un lieu de balade idéal pour les touristes et riverains.

Aujourd'hui il reste à mettre en œuvre une coordination efficace entre les personnels municipaux dédiés, le chantier d'insertion, l'ONF et le privé pour gérer de manière saisonnière et de manière plus harmonieuse ces espaces. Dans une certaine mesure l'entretien du Rempart par la société actuelle (Verticale) peut être considéré dans cet item car cette dernière se propose à la demande de la Collectivité, de dégager les végétaux parasites qui poussent entre les pierres en lieu et place des joints initiaux et de rejointoyer l'ouvrage.

/ Enjeux urbains

Nous l'avons vu, la Ville de Longwy tire de son passé une richesse plurielle. Ces différents pans de patrimoine et d'histoire sont enracinés de manière hétéroclite sur le ban communal et définis par grands ensemble

comme suit : Ville basse (sidérurgie, fond de vallée et faïenceries), Gouraincourt (cités ouvrières et sidérurgie), jonction ville basse-ville haute (architecture art nouveau et surtout art déco), butte du vieux château (ensemble médiéval) et ville haute (forteresse Vauban).

Ainsi pour chaque identité culturelle la Collectivité a souhaité engager une valorisation et un développement urbain spécifique. Intégrant les nouveaux quartiers populaires XXe siècle la réflexion trouve une cohérence dans la signature septembre 2018 de la convention « **Action Cœur de Ville** ».

Longwy fait ainsi partie des 222 villes retenues au niveau national, dont 23 dans le Grand Est. « Cette opération a vocation à améliorer l'attractivité des villes moyennes et à conforter leur rôle de centralité et de moteur de développement du territoire ». Et la valorisation du Bien Classé de Longwy (intégration dans le paysage urbain et redynamisation du centre ville), trouve un écho naturel dans cette opération.

À ce jour la convention Cœur de Ville considère les trois grands quartiers de la Ville, dont la Ville haute. Dans la phase d'étude et d'initialisation plusieurs réflexions portant sur le centre ville sont en cours ou lancées courant 2019. Parmi celles-ci on peut citer :

- La réhabilitation de la rue A. Briand (croisant en son centre la place Darche). Au-delà de l'étude, les travaux doivent être réalisés courant 2019 et permettre la réfection des enrobés, l'aménagement d'un mobilier urbain plus adéquat par rapport à l'identité patrimoniale du lieu et enfin assurer l'installation d'un dispositif de « parapluies »... projet intitulé « umbrella sky project ».
- Une étude de reconversion de l'usage des casemates et du bâtiment de la manutention (encore actuel Musée municipal). Etude cruciale pour l'aménagement et la réaffectation des ces espaces disséminés intra muros dans la ville haute le long du tracé de l'étoile restant. Cette étude est en liaison étroite avec la DRAC et l'ABF gérant la partie Nord Meurthe-et-Moselle.
- Une étude de définition sur le Secteur Ville Haute et Place Darche. Car l'un des enjeux urbains majeurs pour ces prochaines années, sera également de redonner un sens dans l'utilisation que l'on fait de la place Darche dans sa dynamique, son accessibilité et son attractivité. Cet hyper centre sera également une destination intra muros pour l'acheminement des touristes et présente un espace municipal propice au développement culturel et à l'animation
- Une 3ème étude portant sur le potentiel touristique et patrimonial de l'agglomération de Longwy (actuellement marché d'appel d'offres en cours suite à validation du comité de projets courant janvier 2019).
- Enfin deux dernières études, l'une sur le commerce des 3 secteurs de la ville dont celui de Longwy-Haut pour ce qui nous intéresse et l'autre sur la Ville connectée).

Ces études sont en partie accompagnées quant à leur financement par la Banque des Territoires.

/ Enjeux de liaisons et déplacements

Il s'agit de clarifier et de renforcer l'identification des entrées de ville, favoriser l'accès touristique, revaloriser les liaisons douces existantes entre ville basse et ville haute, envisager de nouveaux modes de liaisons. Stationnement, flux scolaires et touristiques sont à redéfinir. A souligner l'action 2018 réalisée pour les 10 ans du Réseau qui a vu l'aménagement d'un rond point sis à Longwy-Haut par la pose de 16 mâts à drapeaux identifiant notamment les différents sites du Réseau Vauban. Les entrées de Ville à Longwy-Bas via avenue de Saintignon, via le Ratentout, via Mont Saint Martin ou Cosnes et romain n'identifient pas à ce jour suffisamment le caractère patrimonial et touristique du lieu. Une réflexion doit être menée sur le sujet.

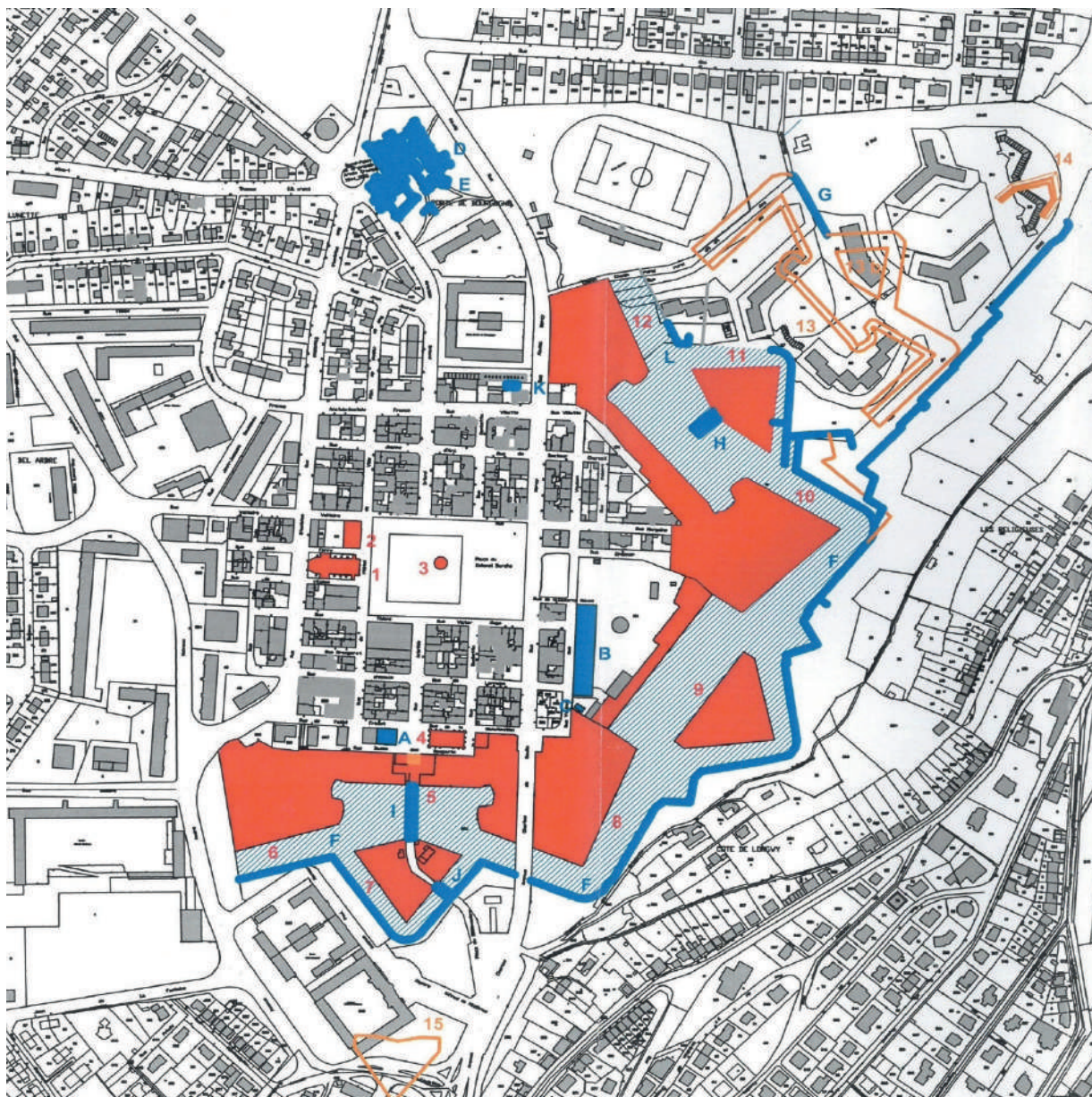
Concernant les déplacements *intra muros* – véritable problématique pour une commune bicéphale et offrant une topographie accidentée et un différentiel d'altitude relatif entre ville basse et ville haute – les enjeux sont réels et multiples et s'inscrivent également dans une réflexion intercommunale.

/ Enjeux patrimoniaux

Pièce maîtresse jadis du dispositif Nord Est du royaume, la forteresse de Longwy nous apparaît aujourd'hui

comme un témoin privilégié de l'histoire militaire et de la poliorcétique française. A ce titre et au regard du patrimoine qui nous est parvenu jusqu'à nos jours, il appartient à la Collectivité – propriétaire du foncier – de proposer une gestion maîtrisée et rationnelle de cet héritage. A ce titre **une étude 2019 financée par la Collectivité** (voir plus haut « Coeur de Ville », devra définir des pistes et des propositions de destination pour les différents fonciers que constituent casemates, écuries, ancienne boulangerie militaire, poudrières, etc.

Avant son inscription sur la liste du patrimoine mondial de L'UNESCO, la citadelle de Longwy a fait l'objet de plusieurs arrêtés de classements. Le plus ancien remonte à 1913 avec la protection de la Porte de France. Suivirent par être classés en 1921 l'église, l'hôtel de Ville, le puits de siège et la boulangerie (actuel musée). Enfin les ouvrages et les terrains de la fortification sont protégés en 1933. Cependant l'imprécision des arrêtés de l'époque rend délicate la gestion actuelle des biens au regard du code du Patrimoine et du Code de l'Urbanisme. En effet les bastions, les courtines et les demi-lunes recèlent de nombreux ouvrages qui présentent un intérêt historique et artistique, sans pour autant être identifiés. Par ailleurs, certains édifices, adossés aux parties classées méritent une attention particulière. Enfin les découvertes archéologiques récentes (galeries de contre mines) ne sont pas incluses dans la protection actuelle. Ces divers éléments ont conduit depuis 2016 la DRAC à engager **une révision de la protection au titre de MH de la citadelle**. A cet effet une étude préliminaire a été restituée en juin 2016 par Hugues Duwig, architecte du patrimoine et Pol Vendeville, docteur en histoire. Une dernière rencontre entre la Collectivité et M. Jonathan TRUILLET de la DRAC courant janvier 2019 a permis de faire état d'avancement de ce dossier.



Carte n°08 – Proposition d'extension des éléments classés M.H. En rouge Monuments existants, en Bleu proposition de protection (graphisme Hugues Duwig, architecte du Patrimoine)

À cela, autre enjeu majeur, il faudra identifier un schéma de cohérence muséographique pour une bonne compréhension du site aujourd'hui représenté par un tissu épars de bâtis émergeant, enfouis ou semi-enfouis. Il faudra à ce titre, plus qu'un musée, proposer une approche plus large propre à un véritable espace d'interprétation. Cela implique dans le cadre d'un circuit identifié de découverte, une alternance entre clôt couvert et espaces extérieurs. Cette étude prendra en charge les patrimoines existants et les « fantômes » dissimulés sous les quartiers contemporains du second XXe siècle. L'aménagement paysager et urbain peut dans ce dernier cas faire une place réelle à l'évocation « de ce qui fut » pour faciliter la lecture du site.

/ Enjeux touristiques et économiques

La place forte de Longwy inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco est un atout majeur dont dispose Longwy. La question de l'image de la ville pensée en rapport avec son patrimoine fortifié est un enjeu clé pour la ville.

La labellisation UNESCO du bien longovicien depuis 2008 a permis une augmentation notable du nombre de touristes sur la commune. Actuellement on peut considérer en moyenne que 25 000 personnes transitent par l'Office du Tourisme qui est l'outil local de mesure pertinent de cette fréquentation. La Collectivité participe également au Développement touristique avec – nouveauté dès 2019 – la présence d'un **petit train touristique** qui propose une visite guidée de plus d'1 heure entre les différents quartiers de la ville en partant du cœur de la ville haute.

Mais la force de la Ville de Longwy réside dans la diversité de ces patrimoines, ceux-ci orientés autour du triptyque Art Militaire / Mémoire industrielle / Arts Céramiques.



Projet satellite du bien classé, celui de la **création d'un nouveau musée des Arts Céramiques** sur Longwy pour lequel un marché de maîtrise d'ouvrage a été lancé début 2019 pour une inauguration prévisible premier trimestre 2020. L'identification d'un nouveau lieu de patrimoine moderne et innovant sur le territoire ne pourra que renforcer l'attractivité globale de la Ville et donc apparaîtra bénéfique pour la connaissance du Bien Classé.



Futur Musée à Longwy-Bas des Arts Céramiques (Faïences et Émaux de Longwy) photo V. de Longwy.

1.2.3 / Les biens concernés et les outils de protections juridiques

/ Les biens concernés

L'inscription des fortifications de Vauban en 2008 au Patrimoine Mondial de l'Unesco, marque une reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'enceinte fortifiée de Longwy. Les biens concernés étaient toutefois préalablement identifiés et ce depuis la démilitarisation du site (premiers classements par arrêtés du 2 septembre 1921), comme bien patrimonial, par le biais d'une protection au titre des Monuments Historiques. A ce titre l'extension du classement est actuellement à l'étude pour des éléments de patrimoine appartenant à l'étoile originelle ou adjoint au XIXe siècle et non classés à ce jour (galeries de contre mines entre autres).



Photo n°02 – Porte de France

Depuis le déclassement de Longwy comme place de guerre en 1923, les fortifications et tous les bâtiments hérités de Vauban sont propriété municipale. Cependant, à l'intérieur de l'ancien hexagone, les îlots bâtis (constructions civiles ou caserne encore existante) appartiennent le plus souvent à des personnes privées (habitations, commerces) mais également aux collectivités territoriales (services publics, établissements scolaires, etc.). Cet ensemble forme un habitat relativement homogène de la ville haute *intra muros*.

Affectation des bâtiments

L'église Saint-Dagobert

L'église de Longwy-haut (dédiée au saint roi mérovingien Dagobert III) était jadis un édifice médiéval situé sur le site du Vieux Château. Rasée après la prise de la ville par les Français, elle fut rebâtie dans les années 1680 d'après les plans de Vauban au cœur de la nouvelle Ville-Haute. Classée Monument Historique en 1933 et en partie restaurée en 2003. C'est un monument de facture classique, sobre mais curieusement doté d'un clocher à vocation d'observatoire militaire. L'ouvrage comportait à l'origine trois étages, mais le siège de 1815 et surtout le bombardement de 1870-1871, condamna la partie sommitale de l'élévation.

L'église Saint-Dagobert, principal lieu de culte de la paroisse St-Martin de Longwy – demeure un espace culturel catholique romain en accord avec les autorités ecclésiastiques bénéficiaires. Par ailleurs notons que cet espace sert et servira encore demain de lieu culturel grâce à ses grandes orgues (29 jeux de manufacture

vosgienne « DIDIER, de style néo-gothique) restaurées complètement par la ville en 2003-2004 avec le concours de l'association Ars Organi. Ces grandes orgues sont dotées d'une acoustique remarquable et permettent d'embellir le culte mais aussi la tenue de concerts de qualité dans les lieux.

- 1690 mai 9 : Consécration solennelle de l'église Saint-Dagobert par Monseigneur l'Evêque d'Arbres, Jean Pierre Verhorst, suffragant de Trèves.
- 1692 mai 22 : Monseigneur l'Evêque d'Arbres, Jean Pierre Verhorst, suffragant de Trèves transféra aux trois autels de la nouvelle église Saint-Dagobert, les fondations de 9 autels de l'ancienne église.
- 1718 : Installation d'un cadran solaire sur la façade de l'église Saint-Dagobert.
- 1820 : La tour de l'église Saint-Dagobert est déclassée comme ouvrage militaire.
- 1866-1867 : Importante restauration de l'église Saint-Dagobert.
- 1921 : L'église Saint-Dagobert est classée Monument Historique.
- 1926 : L'église Saint-Dagobert est rendue au culte.
- 1927 novembre 11 : L'église St-Dagobert reçoit officiellement une « piéta » œuvre du sculpteur Vermare, prix de Rome originaire de Lyon.
- 1948 : Restauration des vitraux de l'église Saint-Dagobert.
- 2001 juillet : Installation d'un échafaudage sur la façade occidentale de l'église saint-Dagobert afin d'y opérer une restauration de surface.
- 2004 juin 6 : Concert inaugural des grandes orgues de Saint-Dagobert par l'organiste de Notre Dame de Paris, Olivier Latry.



Photo n°03 - Eglise Saint-Dagobert Photo n°04 – Eglise Saint-Dagobert intérieur

A voir également, la statue de Notre Dame de Longwy, Vierge polychrome du XVIII^e siècle vêtue à l'espagnole (4 couleurs en fonction de la saison liturgique), on la portait en procession jadis autour des remparts chaque 15 août.

L'Hôtel de Ville

Parmi les monuments notoires de la Ville haute de Longwy on peut relever son Hôtel de Ville jouxtant l'église Saint-Dagobert, sur la place Darche. Inscrit dans la nouvelle ville Vauban de Longwy-Haut, il n'apparaîtra pourtant - faute de crédits suffisants pour être construits par la communauté - que 50 ans plus tard, en 1730. Il remplacera ainsi l'ancienne maison commune du vieux château et depuis 1684, la maison du maire. Financer par l'autorité civile, le projet fut arrêté le 19 novembre 1730 sur les plans de l'Ingénieur en Chef de la Place. L'édifice devait servir - outre l'hébergement des services municipaux - à rendre la justice et à enfermer les détenus.



Photo de gauche à droite n°05, 06 – Hôtel de ville, Hall

Les travaux commencés dans les premiers mois de l'année 1731 ne furent cependant achevés qu'une quinzaine d'années plus tard. On notera en particulier les trois grandes grilles en fer forgé - installées en septembre 1746 - sont l'œuvre d'Antoine GUILLEMARD. Les grilles actuelles sont des copies des originaux détruits en 1914. Le bâtiment comprend une citerne et des caves en sous-sol, un rez-de-chaussée, un premier étage avec entresol et des combles.

Malgré de nombreux impacts de projectiles, la façade de l'Hôtel de Ville n'a pas eu à subir de gros dégâts lors des sièges historiques de 1815 et 1871. En 1833, on construisit dans la cour située derrière le bâtiment, une annexe qui abritait le théâtre municipal, la salle de répétitions pour la musique des sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie.

Cependant tout ce bel ensemble devait disparaître dans le bombardement dévastateur d'août 1914. Il ne restait plus à l'issue des combats que les 4 murs extérieurs du bâtiment. On notera qu'une grande partie des archives entreposées disparut dans les flammes. L'annexe, complètement détruite, ne fut jamais reconstruite.

Classé Monument Historique depuis, le bâtiment fut reconstruit dans son plan d'origine sous l'égide de la commission des Beaux-Arts. La première pierre ayant été posée solennellement le 25 août 1927 ; les travaux de réédification furent achevés trois ans plus tard.



Photo de gauche à droite n°07, 08 – Escalier, Salon Ducs d'Orléans

Pourtant l'Hôtel de Ville ne retrouva pas son lustre d'antan les édiles municipaux lui préférant un autre bâtiment. En effet, par référendum populaire du 8 mai 1922, il fut décidé d'établir une nouvelle mairie dans l'ancien Hôtel des Thermes des Récollets sur la place de l'Industrie à Longwy-Bas. Le bâtiment de Longwy-Haut ne conserva qu'une annexe d'État Civil et la bibliothèque municipale au premier étage. Cette dernière fut transférée dans le Centre Robert Schuman quelques décennies plus tard. Aujourd'hui on peut encore admirer le très beau mobilier en bois ayant accueilli jadis tant de richesses culturelles.

Jusqu'à nos jours, l'Hôtel de Ville - dont la restauration est actuellement en cours - a accueilli la police municipale, un point sous-préfecture, des services municipaux et diverses associations culturelles ou sociales (billard club, club philatélique, A.V.F...). Il apparaîtra demain comme un écrin prestigieux du patrimoine longovicien qui, outre l'ouverture aux touristes, accueillera diverses manifestations officielles, inaugurations et vernissages.

Enfin le très beau salon du premier étage orné d'un magnifique lustre de Baccarat, salon dit du "Duc d'Orléans" est le cadre privilégié des mariages publics pour les jeunes couples longoviciens. Il offre une vue de choix sur la place Darche, et sert également de salon d'honneur.

Avec un budget de plus de 600 000 € investi en 2018 et 2019, l'Hôtel de Ville fait actuellement peau neuve. La présente opération prévoit la restauration à l'identique des façades du vestibule et de l'escalier, ainsi que la restitution des deux perrons, dont celui sur la place intégrera les normes actuelles d'accessibilité. La mise aux normes électriques du bâtiment, ainsi que sa valorisation par la mise en lumière des intérieurs et des extérieurs est également prévue. L'Hôtel de Ville restauré est prévu à la réouverture courant septembre 2019.

Le puits de siège

A l'origine la ville neuve comprenait 5 puits (dont 4 artésiens) pour alimenter en eau la garnison et la population prioritairement en cas de siège. Parmi ces bâtiments, on peut relever le puits central de la place Darche foré en 1680 (unique à être conservé aujourd'hui) de 60 m de profondeur et comportant un voûtement (1739) prévu à l'épreuve des bombes.



Photo n°09 - Puits de siège (Photo M. Dimanche).

Il était le seul à servir à l'usage des civils. D'une profondeur de 60 m, d'un diamètre de 12 m, il était actionné par une grande roue à l'intérieur de laquelle marchaient deux hommes. Il recueille les eaux de deux sources (source vive ce qui est fort rare !) voisines d'un kilomètre, canalisées, coulant à respectivement 35 mètres et 43 mètres du niveau de la place. On y remarquera encore quelques impacts de balles tirées pendant les conflits du XXe siècle. Il fut désaffecté en 1909 et accueillit peu de temps après un transformateur électrique EDF, avant d'être restauré et d'abriter depuis 1994, le point d'accueil central de l'Office de Tourisme du Pays de Longwy.



Photo n° 10 – Carte postale ancienne du puits doté de la station e tramway avant 1913 (coll. Cortesi)

Le bâtiment dit de la manutention accueille depuis 1957 et jusque cette année encore le musée municipal des faïences, émaux de Longwy et des fers à repasser. Ce bâtiment imposant muni de contreforts massifs accueillait à l'origine une boulangerie militaire, essentielle pour l'approvisionnement de la garnison en pain. Des caves voûtées en sous-sol permettaient d'y stocker de grands volumes d'eau, alors qu'au 1er étage deux grandes salles dotées de puits et de fours permettaient la cuisson des pains. Un grenier d'un seul tenant couvre l'intégralité de l'emprise foncière au sol et permettait quant à lui de stocker les grains et farines. La couverture de ce bâtiment n'est pas mansardée comparativement aux autres îlots d'habitation de la Ville, mais comporte encore 8 fenêtres en chien assis. On notera encore le cartouche en rond de bosse sculpté sur la façade occidentale et présentant l'ensemble des attributs du métier de boulanger. Le bâtiment accueille encore pour quelques mois le musée municipal des faïences et émaux de Longwy ainsi qu'une collection originale de près de 5000 fers à repasser, unique en Europe. Toutefois il conviendra d'étudier dans la durée du présent Plan de Gestion, le devenir de cet espace, suite à la création sur Lonwy Bas courant 2020, d'un musée dédié aux arts céramiques.



Photo n° 11 - Manutention



Photo n° 12 – Salle des fours

Le corps de garde Ouest de la Porte de France, abrite au rez-de-chaussée des toilettes publiques, ainsi que le local des cantonniers. A l'étage, après avoir accueilli, une salle de classe après la seconde guerre mondiale, l'harmonie municipale, puis un chantier d'insertion, il est actuellement occupé par l'association « Patrimoine Gourmand » présidée par M. Christian Manfredi.

Le corps de garde Est de la Porte de France accueille au rez-de-chaussée, depuis 2012, les maquettes du Vieux Château et de la Place Forte dans un espace dédié intitulé « Carré Vauban », ainsi qu'un signalétique didactique sur le Réseau des Sites Majeurs de Vauban. L'étage est occupé par les bureaux et locaux administratifs de l'Office de Tourisme du Pays de Longwy.



Photo n° 13 – Corps de garde de la Porte de France

La **poudrière du bastion du Château** est désaffectée. Longtemps laissée à l'abandon, elle a été nettoyée et fermée pour des raisons de sécurité dans l'attente d'un nouvel usage.



Photo n° 14



Photo n° 15

La casemate en croix du bastion du Bourg a abrité une boîte de nuit vers 1955. Elle est, aujourd'hui, occupée par un club de tir (le plus couvert de France...).



Photo n° 16 - Casemate en croix du bastion du Bourg

La casemate en croix du bastion Notre-Dame a longtemps servi de dépôt à un marchand. Elle est ouverte à des visites organisées par l'Office de Tourisme depuis septembre 2007 et a été remise en lumière par la municipalité de Longwy. La destination de ce lieu, vaste et bien situé en centre-ville, pose aujourd'hui un certain nombre de questionnements quant à son devenir.



Photo n° 17 – Casemate en croix du bastion Notre-Dame

La poudrière du bastion Saint-Martin a abrité un club de tir à l'arc, puis un dépôt. Elle est ouverte à des visites organisées par l'Office de Tourisme, depuis les journées du patrimoine 2009. Également remis en lumière par la municipalité, cet espace est plus restreint que la grande casemate en croix mais présente tout de même un certain nombre d'avantages qu'il est possible d'exploiter dans le cadre d'un développement touristique.



Photo n° 18 – Poudrière saint Martin

/ Les outils de protections juridiques

Protection au titre des Monuments Historiques

La législation française distingue deux types d'édifices, les classés et les inscrits. Pour la ville de Longwy, les biens concernés sont répertoriés ainsi :

- Monuments historiques *classés* en date du :

20 août 1913 :

La Porte de France, porte cantonnée de deux piles à panneaux sculptés que surmontent des trophées ; tympan au-dessus de la baie décorée d'un écusson mutilé qui accompagnent des faisceaux d'étendards, la construction entière, extérieurement.

19 mars 1921 :

*L'église de Longwy-Haut (Saint-Dagobert).
L'hôtel de Ville de Longwy-Haut.*

22 août 1921 :

Le bâtiment dit de l'intendance situé à droite de la Porte de France en entrant dans la ville (boulangerie militaire).

2 septembre 1921 :

*Le puits couvert situé sur l'ancienne place d'Armes
Les remparts donnant sur la vallée entre le bastion n°3 dit Saint Martin et le bastion n°6 dit Château ainsi que leurs fossés avancés. (d'après la liste de Monuments Historiques publiée en annexe du 10 janvier 1933 ; l'arrêté n'a pas été retrouvé. Le plan de 1932 indique la partie classée des remparts à cette époque).*

3 octobre 1933 :

Les ouvrages et terrains de l'enceinte fortifiés de Longwy comprenant :

- le bastion n°6 (du château) et sa courtine
- la demi-lune n°7 de la porte de France
- le bastion n°1 (du bourg) et sa courtine
- la demi-lune n°8 du Précipice
- le bastion n°2 (Notre-Dame) et sa courtine
- la demi-lune n°12
- le bastion n°3 (Saint Martin)
- l'ouvrage à corne et ses deux demi-bastions n°9 et 10
- la demi-lune n°11 de l'ouvrage à cornes et la lunette 35 (on a parlé de déclassement du dit 'Fort de Bitché' en 1958, *cependant « aucun document connu des services de l'État n'atteste d'une décision de déclassement des ouvrages en question qui est cependant considérée comme ayant été prise en 1958 » (selon le rapport n°2001-42 du Ministère de la culture et de la communication)*)

▪ Monument Historique *inscrit* en date du :

26 octobre 1953 :

Le sol de la Place Darche.

Protection au titre des sites pittoresques de Meurthe-et-Moselle

La Place du Colonel Darche (parcelles cadastrales visées : n°1 à 33) est inscrite sur l'inventaire des sites pittoresques de la Meurthe-et-Moselle, le 26 octobre 1953.

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ou loi LCAP a été promulguée le 7 juillet 2016. Elle vise à protéger et garantir la liberté de création et à moderniser la protection du patrimoine culturel.

Le document précise notamment que : « *Lorsque l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme engage l'élaboration ou la révision d'un schéma de cohérence territoriale ou d'un plan local d'urbanisme, le représentant de l'Etat dans le département porte à sa connaissance les dispositions du plan de gestion du bien afin d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du bien et la préservation de sa valeur universelle et exceptionnelle* ».

POS & PLU

POS approuvé le 6 décembre 2001
 Mise en révision le 22 novembre 2004
 Modifié le 10 novembre 2005

Révision du PLU approuvé au C.M. du 11 juillet 2013
 Nouvelle révision du PLU en préparation (2019) afin d'adapter cet outil aux nécessités contemporaines de développement urbain.

Le centre de Longwy-Haut se situe en zone UA. Cette zone couvre le centre ancien de Longwy-Haut et correspond essentiellement à une urbanisation dense et continue. Elle présente une grande unité architecturale et urbaine. D'ores et déjà équipée, elle est destinée notamment aux constructions à usage d'habitation, de commerces, de services et d'équipements, de bureaux et certaines activités artisanales. Les règles d'urbanisation suivent les conditions d'occupation existantes. Les remparts se situent en zone ND et concernent une zone naturelle de sites à protéger, essentiellement constituée d'espaces forestiers. Elle comprend les espaces boisés classés et soumis ou non au régime forestier. La zone ND est pratiquement inconstructible.

Les fortifications de Longwy sont couvertes par la servitude de protection des monuments historiques, par la servitude des sites et des monuments naturels inscrits, la servitude des glissements de terrain et la servitude de gaz.

Nicolas Faucherre (expert du Conseil scientifique du Réseau Vauban) suggérait, déjà en 2007, d'intégrer le tracé de l'ancien hexagone, dans le PLU afin que les nouvelles constructions en tiennent compte. Une partie des fortifications a été ensevelie mais les fondations existent toujours. Il est souhaitable de préserver la possibilité de les remettre au jour en cas d'opportunité et conserver la mémoire de l'ancien tracé fondateur de la ville haute.

Zone tampon

La zone tampon est définie comme apportant une protection supplémentaire au bien classé mais n'est pas assortie d'un règlement et de fait n'est pas assimilable à une servitude. Elle ne suffit pas par elle-même à apporter la protection du bien. La zone tampon est arrêtée par le Préfet coordonnateur et le Préfet de Région.

Le périmètre de la zone tampon s'appuie, pour le moment, sur le périmètre de protection des abords des Monuments Historiques, soit un rayon de 500m autour du site. Toutefois ce zonage à minima ne répond pas aux garanties exigées par un périmètre respectable de préservation du patrimoine.

La problématique du site de Longwy en la matière réside non pas comme on pourrait le penser dans son relief alternant plateaux et fonds de vallées, mais plutôt dans son découpage politique et administratif créant d'une part, un réseau important de communes limitrophes et regroupé au sein de la CAL (Communauté d'Agglomération de Longwy) et d'autre part un Finistère national au carrefour de frontières de pays membres de l'Union Européenne. Ainsi Longwy appartient à une intercommunalité de 18 communes pour une population d'environ 65 000 habitants et se situe à quelques encablures du Luxembourg et de la Belgique.

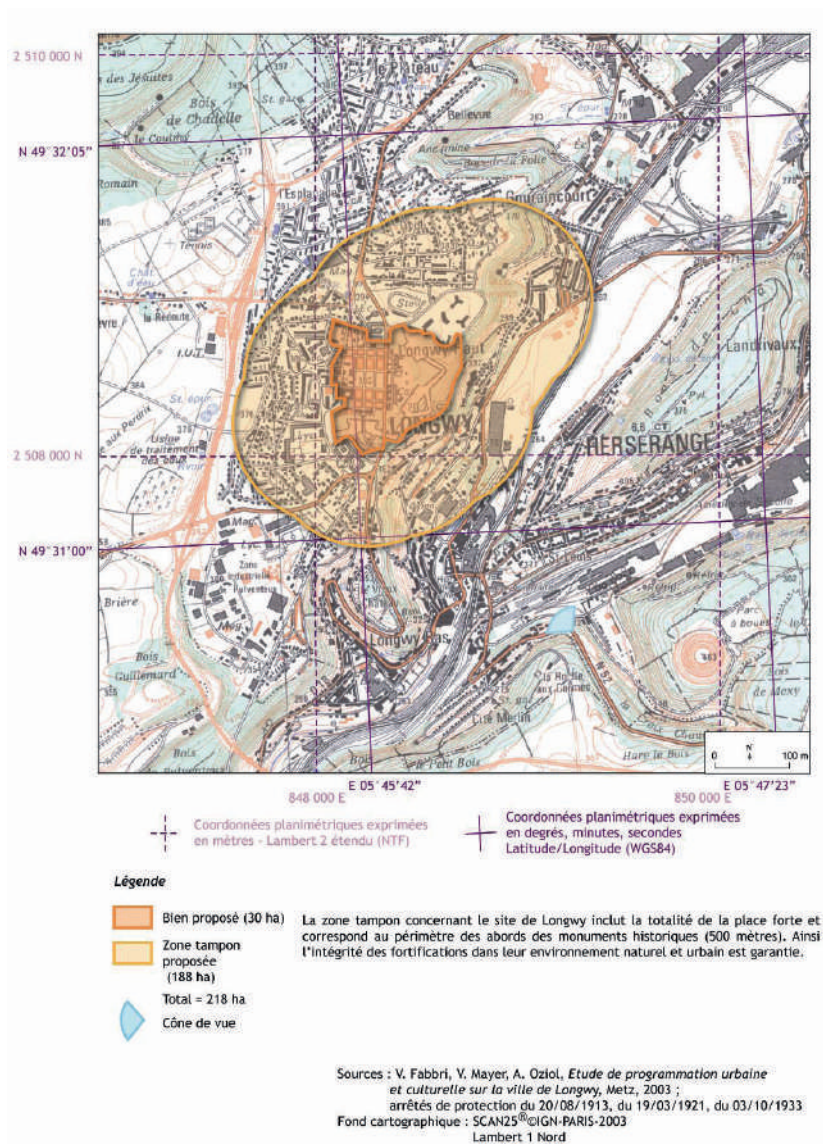
Une zone tampon pertinente aurait donc une emprise non seulement sur le territoire de l'intercommunalité mais se devrait également d'apparaître transfrontalière et finalement européenne.

Sauf que pour ce dernier point le droit national du patrimoine classé ne s'applique plus et s'efface devant le droit européen.

L'extension de la zone tampon pour le site de Longwy, si elle apparaît nécessaire d'un point de vue paysager et patrimonial s'annonce toutefois complexe dans les négociations et échanges à entreprendre avec les autres partenaires de territoire qui ne partagent pas tous forcément les mêmes perspectives sur l'atout de posséder un bien classé.

A la différence de sites comme Mont Dauphin ou Camaret sur Mer, la Ville Vauban de Longwy est enceinte

d'une urbanisation dense organisée par un tissu intercommunal qui ne bénéficie pas à chacun de manière identique.



Carte n° 12 – Zone MH

Dans les années 1970, un projet de ZPPAUP avait vu le jour, mais il était resté sans suite. Il s'en suivra une étude de redéfinition de la zone tampon fin 2007 par Antoine Ozziol, architecte du patrimoine et une étude territoriale réalisée par Marc Verdier, architecte urbaniste, présentée en mairie le 13 février 2007. Bien qu'offrant des avantages pour la mise en place d'une ZPPAUP, cette étude est restée sans suites.

Aujourd'hui, un nouveau périmètre de protection adapté autour du Bien Classé s'avère nécessaire mais comme explicité précédemment, complexe à mettre en œuvre. Toutefois on pourrait imaginer une solution progressive qui permettrait d'établir à moyen terme un zonage plus élargi et annexant une partie du territoire de la CAL sans pour autant se porter au-delà des frontières nationales. La proposition illustrée par le plan ci-dessous, permettrait donc de construire une zone tampon plus pertinente sans pour autant multiplier les partenaires et croiser les législations et règlements d'urbanisme.

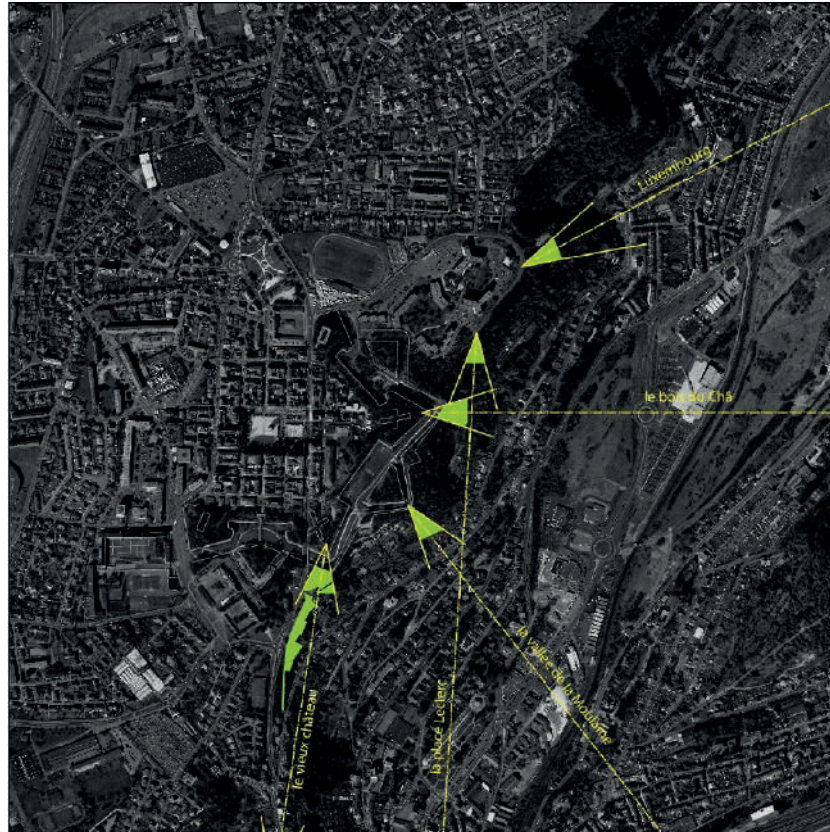
D'un point de vue paysager, le nouveau périmètre permettrait d'inclure la visibilité des cônes de vues sur la vallée de la Chiers au Sud, de l'embouchure de Cons-la-Grandville jusqu'à la frontière luxembourgeoise. D'annexer la forêt de Selomont au Sud-Est sur le plateau (jusque Hussigny-Godbrange) et le plateau agricole au Nord de la Ville entre Coulmy (frontière belge) et à l'Ouest, entre Cosnes et Romain et Lexy. Cette solution permettrait de multiplier par 8 le foncier considéré pour la zone tampon en trouvant cohérence entre découpage politique, topographique et paysager.



En rouge le ban communal représentant la zone tampon actuelle, en bleu, une suggestion à travailler.

« Lors de l'élaboration ou de la révision d'un plan local d'urbanisme, le périmètre de 500 mètres mentionné au cinquième alinéa peut, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié de façon à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. Le périmètre est soumis à enquête publique conjointement avec le plan local d'urbanisme. Il est annexé au plan local d'urbanisme dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du code de l'urbanisme. » (Alinéa 2 de l'article L.621-2 du code du patrimoine)

Le futur périmètre de protection modifié (PPM) ou désormais PDA (Périmètre Délimité des Abords) sera dessiné en fonction des enjeux du territoire, selon plusieurs critères : points stratégiques liés à l'histoire du monument, cohérence urbaine et paysagère participant à la qualité de l'écrin du monument et de la mise en scène, covisibilité (perspectives monumentales, cônes de vue). Dans le cadre de la révision du PLU (2019-2020), il est prévu en collaboration avec la DRAC (s'appuyant sur une note d'opportunité de l'ABF) la mise en œuvre d'une étude de PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur) devant permettre d'établir une définition de périmètre plus large de protection autour du bien classé.



Dégagement visuel de cônes de vue depuis les remparts vers la vallée



Plan Ancien – La Place forte de Longwy dans son environnement en 1908 (coll. Cortesi)

1.2.4 / La restauration et mise en valeur, avant 2019

Le 22 août 1923, la Place de Longwy, y compris les lunettes 33 et 35 et les ouvrages détachés du Bel-Arbre et du Vieux-Château, est définitivement déclassée comme place de guerre, ce qui permet à la ville de prendre en main la gestion du site.

Malheureusement la notion de préservation du patrimoine Vauban ne fut pas à l'ordre du jour durant la plus grande partie du XXe siècle. En effet au début des années 1920, le site étant déclassé militairement, une première artère fut percée à travers le rempart pour créer la rue de Mercy. Plus tard, dans l'immédiat après-guerre on détruisit la porte de Bourgogne, le rempart limitrophe et l'on procéda au rebouchage du fossé septentrional et des galeries de contre-mines attenantes. Entre 1950 et 1970 les municipalités successives procédèrent à la poursuite de la démolition entre le fort de Bitche et le bastion dit du château pour édifier des ensembles d'habitats collectifs (quartiers Voltaire, quartier du 8 mai 1945 et lycée Alfred Mézières).

Ce n'est qu'à la fin du siècle, au milieu des années 1980 que la ville entama une réelle politique d'entretien et de restauration des remparts. Cette prise de conscience de la valeur du patrimoine Vauban se concrétise, notamment par la création par Jean-Paul Durieux, élu maire en 1989, d'un poste de conseiller délégué au Patrimoine, occupé successivement par Jean Boucon et par Olivier Cortesi jusqu'en 2008. Depuis, la gestion politique du patrimoine historique est assurée conjointement par M. le Maire, l'Adjoint aux travaux et l'adjoint au développement culturel.



Photo n° 19 – Orillon du bastion du Château

/ Opérations d'investissement

Les remparts et les bâtiments militaires ont bénéficié d'un programme de travaux réguliers depuis 1994, financés par la ville de Longwy mais également par L'État et dans une moindre mesure de partenaires territoriaux comme la Région, le Département de Meurthe-et-Moselle et la Communauté d'Agglomération de Longwy. Près de 9 millions d'euros ont été investis en 25 ans pour la restauration de l'enceinte et des ouvrages classés. A ceux-ci il faut ajouter des études et parcours d'interprétation ainsi qu'un volet paysager pour la maîtrise arbustive du site.



Années	Nature de travaux	Coût en € HT	Part financée par l'état	Part financée par la ville	
1994/1996	Puits de siège	122 554,37	60 217,36	62 337,01	
1997/ 1999	Porte de France (passage)	189 494,13	189 494,13	/	
1996/1999	Porte de France (pont)	129 581,66	51 832,66	77 749,00	
1996/1999	Accueil Musée (1° Tranche)	165 890,75	130 039,01	35 851,74	
1999/2000	Porte de France (écusson)	221 051,07	88 420,43	132 630,64	
2000	Eglise Saint Dagobert (1° Tranche)	381 122,54	152 449,01	228 673,53	
2001	Accueil Musée (2° Tranche)	568 096,84	568 096,84	/	
2002	Eglise Saint Dagobert (2° Tranche)	481 738,89	269 437,93	212 300,96	
2005	Mur des remparts PAT direct	46 189,52	29 735,48	16 454,04	
2006	Mur des remparts réalisation	290 666,90	187 480,15	103 186,75	
2006	Hôtel de Ville (PAT)	53 820,00	26 910,00	26 910,00	
2007	Porte de la demie-lune (PAT)	40 000,00	20 000,00	20 000,00	
2007	Enceinte fortifiée (travaux)	170 000,00	85 000,00	85 000,00	
2009	Porte de la demie-lune (travaux)	450 000,00	179 000,00	179 000,00	solde : Région, Dép, CAL
2009	Enceinte fortifiée (travaux)	22 808,00	5 990,00	15 081,00	solde : CAL
2010	Porte de la demie-lune (travaux)	420 000,00	130 200,00	63 000,00	solde : Région, Dép, CAL
2010	Enceinte fortifiée (travaux)	118 156,00	38 991,00	23 631,00	solde : CAL
2011	brèches (Remparts)	494 000,00	163 020,00	98 800,00	solde : Région, Dép, CAL
2011	Enceinte fortifiée (travaux)	49 264,00	24 632,00	24 632,00	solde : CAL
2012	brèches (Remparts)	524 000,00	172 920,00	52 400,00	solde : Région, Dép, CAL
2013	Enceinte fortifiée (travaux)	32 515,00	11 149,00	19 916,00	solde : CAL
2014	brèches (Remparts)	630 000,00	207 900,00	63 000,00	solde : Région, Dép, CAL
2014	Enceinte fortifiée (travaux)	58 979,00	0,00	46 322,00	solde : CAL
2015	Enceinte fortifiée (travaux)	123 243,00	38 248,00	65 866,00	solde : CAL
2016	brèches (Remparts)	568 000,00	187 440,00	56 800,00	solde : Région, Dép, CAL
2016	Enceinte fortifiée (travaux)	120 000,00	27 500,00	73 075,00	solde : CAL
2017	brèches (Remparts)	678 000,00	223 740,00	67 800,00	solde : Région, Dép, CAL
2018	Hôtel de Ville (travaux)	730 000,00	240 900,00	73 000,00	solde : Région, Dép, CAL
2019	Hôtel de Ville (travaux)	268 830,00	88 714,00	26 883,00	solde : Région, Dép, CAL
2019	brèches (Remparts)	464 170,00	153 176,00	46 417,00	solde : Région, Dép, CAL
TOTAL		8 612 171,67	3 752 633,00	1 996 716,67	

/ Opérations d'entretien et d'embellissement

Les travaux de débroussaillage et rejointoiement des remparts (travail réalisé par une société spécialisée dans la descente en rappel) ont lieu annuellement et sont financés par la Ville, le Département et le ministère de la culture. L'entretien des fossés quant à lui est régulier et assuré par la Ville. Le nettoyage intérieur des casemates, les abords végétalisés de l'escarpe et les pourtours du vieux château par des chantiers d'insertion est devenu permanent depuis maintenant 20 ans.



La Ville a investi courant 2018-2019 dans la réalisation de trottoir bi-color mettant en valeur le patrimoine de la Ville et dans un fleurissement par bac en harmonie avec le cadre historique

Précision : le solde à partir de 2011 est assuré par le Département et la CAL.

Années	Nature de travaux	Coût en € HT	Part financée par l'état	Part financée par la ville	
1997	Débroussaillage des remparts	27 009,85	11 198,14	15 811,71	
1998		36 758,35	15 244,74	21 513,61	
1999		30 133,07	12 488,32	17 644,75	
2000		30 999,29	12 959,54	18 039,75	
2001		49 876,29	22 978,19	26 898,10	
2002		32 332,00	20 854,00	11 478,00	
2003		32 326,07	20 850,00	11 476,07	
2004		32 333,00	13 965,00	18 368,00	
2005		32 326,07	20 850,00	11 476,07	
2006		32 326,07	20 850,00	11 476,07	
2007			32 540,00	8 135,00	24 405,00
2008			32 540,00	16 270,00	16 270,00
2009			32 540,00	16 270,00	16 270,00
2010		40 000,00	20 000,00	10 000,00	
2011		42 700,00	20 000,00	12 700,00	
2012		44 000,00	0,00	33 000,00	
2013		50 000,00	25 000,00	12 500,00	
2014		50 000,00	25 000,00	6 250,00	
2015		50 000,00	25 000,00	6 250,00	
2016		50 000,00	25 000,00	6 250,00	
2017		50 000,00	25 000,00	6 250,00	
2018		50 000,00	25 000,00	6 250,00	

/ Opérations de mise en valeur touristique et culturelle

La Ville de Longwy a délégué les actions de développement touristique à un office qui existe depuis maintenant près de 30 ans. Cette structure dont le président est actuellement également président du comité touristique régional Grand Est propose au travers du puits de siège un espace centralisé d'accueil, une boutique et des services dépassant le simple cadre de visites guidées :

- visites guidées de la place forte en journée et en nocturne
- visites guidées de l'église Saint Dagobert
- visites guidées du musée des fers à repasser
- mise à disposition de vélos électriques et de casques audio-guides pour les visites autonomes.
- organisation d'évènements culturels (brocantes estivales, rue des artistes, Vauban en Lumières, salon transfrontalier du tourisme...).

L'Office participe également à la production de supports de communication et produits dérivés (plaquettes d'informations sur les principaux bâtiments de la place forte comme le puits de siège, la porte de France, les remparts...) qui complètent la boutique « souvenirs » constituées par les productions culturelles, gastronomiques et littéraires locales.

Les touristes peuvent bénéficier d'audio-guides pendant leur parcours de découverte des fortifications.

A cela la Ville de Longwy participe à la promotion touristique du site par de multiples actions partenariales :

- à partir de 2019, la Ville a souhaité proposer des visites en petit train touristique couvrant la ville haute mais également la ville basse.
- La Ville a accueilli le 3 juillet 2017 une arrivée d'étape du Tour de France au cœur de la vieille ville, ce qui a mis un « coup de projecteur » national sur le bien classé.

La Ville accueille chaque année, des délégations et personnalités en fonction de la programmation culturelle et des opportunités politiques et médiatiques. Ainsi courant 2018, la Ville a fêté l'anniversaire du jumelage avec les villes de Nagold en Allemagne et de Differdange au Luxembourg. Lors de ces occasions le patrimoine longovicien a été mis à l'honneur et valorisé par des visites assurées par le personnel municipal qualifié.



Les 50 ans du Jumelage « Longwy-Nagold » en septembre 2017

Sentier découverte de la place forte de Vauban

Dans les années 1990, un sentier urbain, pionnier en Lorraine à l'époque, a été créé dans les remparts, sous la direction de Jean Boucon. Malheureusement, les panneaux ont rapidement été dégradés, d'où l'importance de la réflexion, sur la solidité du mobilier urbain avant de remettre un sentier en place.

Années	Nature de travaux	Coût en € HT	Part financée par l'état	Part financée par la ville
1993	Sentier urbain	19 095,76	9 146,94	9 948,82
1994	Sentier urbain	24 760,01	11 433,68	13 326,33
1995	Sentier urbain	23 083,83	11 433,68	11 650,15
TOTAL		66 939,60	32 014,30	34 925,30

Commémoration des 10 ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Courant juillet 2018 pour commémorer les 10 ans de l'inscription des fortifications sur la Liste du patrimoine mondial à Longwy, la Ville a décidé d'inaugurer le mât directionnel proposé au sein du Réseau pour l'ensemble des sites et par ailleurs a inauguré un giratoire orné de 16 mâts à drapeaux parmi lesquels les armes des 12 sites classés du Réseau.



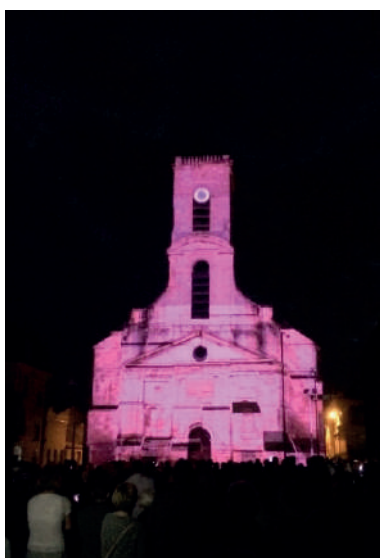
Évènements culturels

La ville organise chaque année de nombreux manifestations culturelles, artistiques et festives. En 2007, avec la compagnie Carabosse (les Citadelles de feu) elle met à l'honneur les fortifications de Vauban et célèbre le tricentenaire de la mort de Vauban. De même chaque année la Ville offre des spectacles variés et de qualité dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.



Photo n°20/21– Les citadelles de feux / Porte de France – Mapping du 14 juillet 2017

Depuis 2017, la Ville a également renoué avec les spectacles grands publics en offrant à la population le 13 juillet au soir, un grand son et lumières avec mapping. On a compté pour l'édition 2018, jusqu'à 6000 personnes réunies pour l'occasion !



La programmation bénéficie, pour certaines de ses actions, de financements des collectivités territoriales et de sponsors. Elle possède également une dimension européenne avec la participation des pays transfrontaliers dans plusieurs évènements.



Septembre 2018 : Spectacle Vauban « La paix des étoiles »



Compagnie de la Garde pendant le Carnaval Vénitien



Photo n°21 – Le Carnaval Vénitien attire chaque année près de 13 000 spectateurs le temps d'un week-end



Événements 2017-2018 liés à l'animation du Bien Classé	
Année 2017	
Février	Concert Musique Ancienne – Eglise Saint Dagobert (Lionel Stoffel)
Avril	Carnaval Vénitien
Juin	Urban'ART : réalisation d'une fresque monumentale reprenant l'étoile de Vauban
Juin	Festival des Arts de la Rue
Juillet	Arrivée du Tour de France dans l'enceinte de la vieille Ville.
Juillet	Spectacle et mapping proposé sur la place Darche
Juillet	Nuits de Longwy – spectacles musicaux – proposés dans la vieille Ville
Septembre	Fête du Patrimoine en vieille ville.
Décembre	Saint Nicolas et Village du Père Noël sur la Place Darche
Année 2018	
Mars	Carnaval Vénitien
Juin	Festival des Arts de la Rue
Juillet	Spectacle historique et mapping proposé sur la place Darche
Juillet	Anniversaire des 10 ans du Réseau – Pose du mât directionnel et inauguration du giratoire du Réseau Vauban en entrée de Ville
Juillet	Nuits de Longwy – spectacles musicaux – proposés dans la vieille Ville
Septembre	Fête du Patrimoine en vieille ville (troupe, artistes et reconstitutions historiques).
Septembre	Projection dans les Remparts du film « Vauban la paix des étoiles » suivi d'un feu d'artifice
Décembre	Saint Nicolas et Village du Père Noël sur la Place Darche

1.2.5 / Contexte socio-économique du territoire de Longwy

Couvrant la moitié nord du département de Meurthe-et-Moselle – la tête du canard –, le pays de Longwy recoupe au sein du Pays Haut Lorrain, les bassins de Longwy, Villerupt et Longuyon. Cet ensemble territorial est renforcé outre frontières par la proximité des agglomérations luxembourgeoises (Pétange-Differdange) et belges (Athus-Aubange). L'ensemble constituant un territoire transfrontalier de plus de 130 000 habitants.



Plan de la CAL (source : site officiel)

La commune de Longwy appartient quant à elle à un ensemble politique plus rapproché, la Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL) accueillant à ce jour 61 181 habitants pour 21 communes.

Les flux transfrontaliers sont quotidiens et importants. Ainsi près de 50 % des actifs du territoire lorrain franchissent chaque jour la frontière luxembourgeoise ou belge pour des raisons professionnelles ou plus largement économiques.

La mono industrie du milieu du XXe siècle a disparu du territoire à tel point qu'il est même difficile aujourd'hui d'en imaginer l'ampleur d'antan. On travaille surtout dans le bâtiment, dans le tertiaire, dans les services à la personne, dans le commerce. L'économie résidentielle et domestique marque également l'évolution récente du territoire.

La proximité des frontières dope sensiblement le pouvoir d'achat local ce qui provoque un effet induit sur le prix du foncier relativement élevé pour une ville française de cette strate.

Démographiquement, le bassin connaît depuis une quinzaine d'années « une immigration dortoir d'origine portugaise » relative en provenance du Luxembourg ainsi qu'une vague migratoire en provenance d'Afrique noire.

La proximité des frontières européennes, un cadre verdoyant et un patrimoine historique et architectural riche et varié, font aujourd'hui de Longwy un territoire de plus en plus prisé par les investisseurs et une réelle zone d'attractivité.

En 2019, on peut objectivement dégager les lignes de force et les points à améliorer dans l'attractivité du territoire :

THEMES	FORCE & OPPORTUNITÉS	POINTS PERFECTIBLES & MENACES
Population	<p>1) La présence de l'emploi au Luxembourg attirant la population car le foncier reste plus accessible.</p> <p>2) Le territoire gagne des habitants depuis 1999 ; le solde migratoire et naturel sont positifs, signe d'une attractivité résidentielle retrouvée au profit des communes les moins peuplées.</p> <p>///</p> <p>1) La création d'un bassin de vie autour de l'espace Longwy-Luxembourg-Thionville</p> <p>2) L'impact de création de nouveaux quartiers frontaliers (Esch-Belval, éco-quartiers, nouveaux lotissements, nouvelle zone d'habitation sur Longwy-Bas...).</p> <p>3) La commune de Longwy recommence à regagner des habitants.</p>	<p>1) Déficit localisé et toujours présent en terme d'images urbaines pour des villes comme Longwy, Herserange, Mont-Saint-Martin (questions de propreté urbain, de délinquance et de civisme en général).</p> <p>2) Peu de cadres et de diplômés de niveau supérieur à BAC+2, une population encore moyennement qualifiée.</p> <p>3) Un taux de bas revenus encore important sur le bassin.</p> <p>///</p> <p>1) Un territoire qui se transforme en une zone dortoir pour les actifs travaillant au Luxembourg.</p> <p>3) Dispersion urbaine avec densification démographique de la périphérie du centre de l'agglomération.</p>
Economie	<p>1) Reconversion industrielle et tertiaire ; nombreux équipements commerciaux et de loisirs sur le territoire.</p> <p>2) Hausse des taux d'activité et du taux d'emploi féminin avec le développement d'activités tertiaires.</p> <p>3) Proximité de la Belgique et du Luxembourg, pôle emploi majeur.</p> <p>4) Patrimoine et Culture (Vauban, ouvrage de Fermont, château de Cons la Grandville, émaux de Longwy, Festival de film italien à Villerupt, Carnaval Vénitien de Longwy...).</p> <p>5) Opération Coeur de Ville inscrit parmi 222 villes pour Longwy.</p> <p>///</p> <p>1) Les besoins en matière de main-d'oeuvre du Luxembourg devraient continuer à croître.</p> <p>2) Diversification des activités et complémentarité avec le Luxembourg.</p>	<p>1) L'automobile, marqueur important de l'économie du territoire sur la ZI de Villers-la-Montagne a vu ses effectifs baisser en continu.</p> <p>2) Régression de l'emploi local, déficient, avec une forte dépendance vis à vis du Luxembourg.</p> <p>3) Taux de chômage encore important sur le territoires</p> <p>4) Saturation au niveau des enseignes commerciales et fragilité pour les petits commerces de proximité</p> <p>///</p> <p>1) Grande dépendance vis à vis de l'économie luxembourgeoise : difficultés accrues pour les entreprises locales à recruter ou garder leurs employés.</p> <p>2) Difficultés à trouver de la main-d'oeuvre qualifiée sur place pour certains postes au Luxembourg.</p>

THEMES	FORCE & OPPORTUNITÉS	POINTS PERFECTIBLES & MENACES
Services à la population	<p>1) Les soldes migratoire et naturel sont positifs, signe d'une attractivité retrouvée. 2) Le Parc International d'Activités est un pôle commercial et de services.</p> <p>///</p> <p>1) Développement des services à la personne pour les actifs travaillant à l'étranger (park'n rail, zone du tramway, nouveau quartier, gratuité des trains vers le Luxembourg en réflexion...).</p> <p>2) Existence d'initiatives sur les territoires ruraux pour développer une offre de services adaptés (Relais de Services Publics, Maisons médicalisées, EHPAD, équipements petite enfance...).</p> <p>3) Développement de l'offre d'habitat adapté pour les personnes âgées.</p> <p>4) multiplication ces dernières années de salles privées de sport et de fitness ainsi que d'espaces ludiques et d'animation pour les enfants (parcs de jeux privés, laser coffee, parc aventure...).</p>	<p>1) Un taux d'allocataires de RSA élevé ; 2) Une demande de services insuffisante (garde d'enfants...) pour les actifs travaillant à l'étranger. 3) Une part importante de personnes âgées et, de ce fait, une forte demande de services pour ces populations ; une faible capacité d'accueil en hébergement.</p> <p>///</p> <p>1) Les collectivités locales supportent la forte demande de services alors que les ressources fiscales reviennent au Luxembourg ; ce phénomène risque de s'amplifier dans les années à venir. 2) Accès difficile aux services et onéreux aux transports pour les populations des milieux ruraux. 3) Désertification médicale en cours. 4) Rationalisation des services administratifs sur le territoire et baisse de la qualité du service à la personne. 5) densification des flux routiers sur le bassin et nouveaux phénomènes d'engorgement sur les grands axes.</p>
Aménagement	<p>1) Qualité paysagère ; omniprésence du couvert végétal 2) Ressource en eau abondante 3) Parc de logements sociaux important (bien que non réparti de manière équitable entre les communes) en voie de renouvellement par l'action croisée avec les bailleurs sociaux et de la Ville (quartier Voltaire à Longwy-haut). 4) Proximité du Luxembourg et de la Belgique.</p> <p>///</p> <p>1) Développement des énergies renouvelables (géothermie dans la construction, bornes électriques, habitat mieux isolé). 2) Assouplissement du gel partiel de l'urbanisme : établissement de plans de prévention des risques miniers / CPER Après Mines. 3) Création d'un groupement européen de coopération territoriale Alzette – Belval harmonisant les différents projets de développement (OIN, EcoCité) 4) Le développement des NTIC et des emplois liés à l'économie numérique.</p>	<p>1) Traitement des eaux domestiques qui pose problème pour les plus petites communes. 2) Disparition d'espaces agricoles au profit d'un foncier commercial. 3) Déficit en locatif de qualité et confort insuffisant des logements au sein de certains secteurs de l'agglomération de Longwy. 4) Environnement urbain à améliorer. 5) Progrès encore à réaliser dans l'éducation à la préservation de l'environnement.</p> <p>///</p> <p>1) Risques d'affaissements miniers à l'est du territoire. 2) Augmentation du prix du foncier du fait de l'accueil de frontaliers. 3) Entrées de ville dégradées / zones dortoirs ; risques sur les entrées de ville non encore bâties. 4) Éducation à la citoyenneté et au civisme à poursuivre.</p>



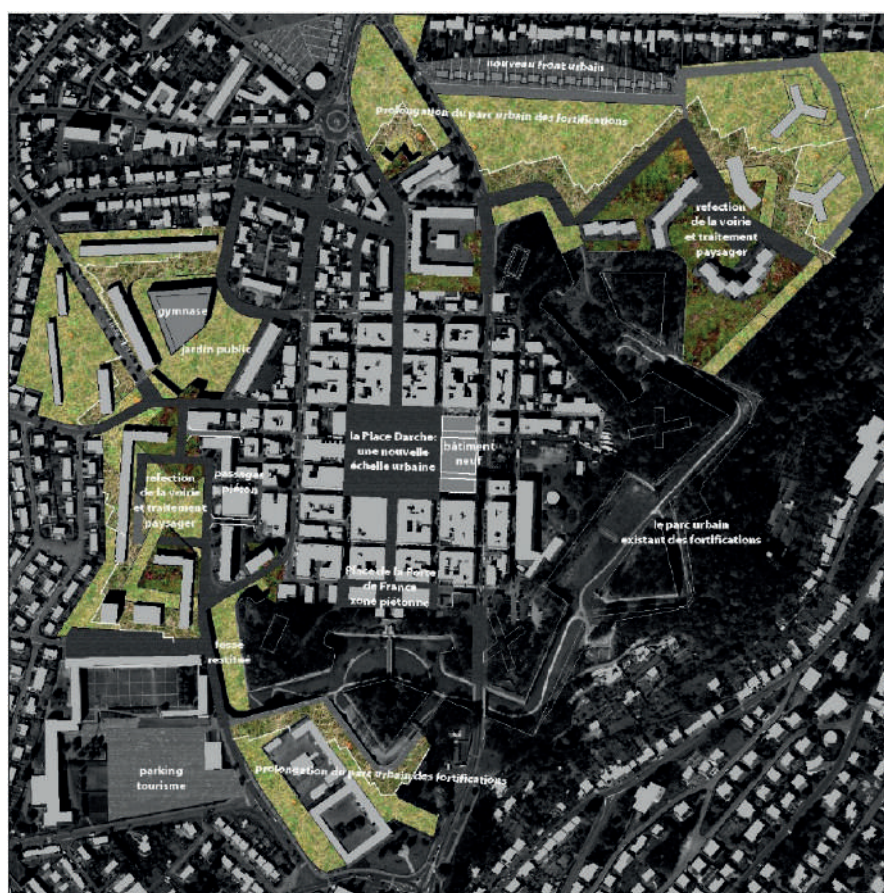
Partie II

Stratégie de gestion Projets, actions, valorisation

2.1 Organisation des acteurs

2.1.1 / Les acteurs du plan de gestion 2019-2024

Sur les précédentes périodes du Plan de Gestion (2007-2012) et (2013-2018) l'ancienne équipe municipale avait souhaité mener une étude afin de s'appuyer sur ce patrimoine exceptionnel pour engager un projet d'avenir pour la Ville. Elle avait alors confié l'étude dite « Tour de Ville » à l'agence AAPP-Agence d'Architecture Philippe Prost. Cette étude a depuis rendu ces fruits mais force est de constater que les ambitieux projets du Plan de gestion précédents n'ont pu être atteints.



Carte n° 14 – Plan directeur urbain du Projet Tour de Ville mais qui est demeuré sans suites..

Il appartient donc aujourd'hui de redéfinir des objectifs cadres atteignables et correspondant à un plan d'actions réalisable et cohérent. Aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage du plan de gestion est assurée par la ville de Longwy. La ville travaille en collaboration avec les différents partenaires.

/ Comité local de pilotage

Le Comité local de Pilotage et les partenaires contribuant au financement des projets se réunissent deux fois l'an (à chaque semestre) pour définir les priorités et programmer les travaux d'entretien et d'investissement sur le site. Les acteurs qui le composent sont les suivants :

- Ville de Longwy (Maire, élus et techniciens référents)
- ETAT (Drac Grand Est)
- ABF 54
- Représentant du Réseau Vauban

A cela l'ABF 54 en charge du Nord du Département, Mme Holtzer, et le service urbanisme de la ville tiennent une permanence, une fois par mois, afin de traiter les dossiers dans le périmètre des 500 mètres et au-delà. Elle permet une surveillance constante et une sensibilisation auprès des habitants pour une meilleure prise en compte de leur demande dans le respect du site.

/ Personnel municipal en charge du patrimoine

Le Poste de chargé de Mission n'existant plus dans les effectifs municipaux depuis plusieurs années, la gestion du Bien Classé a été partagé entre la Direction Générale, la Direction du Pôle Vie de la Cité et la Direction Technique. La Direction du Pôle Vie de la Cité assurée par M. CORTESI Olivier est le relais du Réseau Vauban et assure la réalisation et le suivi du Plan de Gestion. La Direction Technique assurée par M. PALLOT Christian pilote les chantiers d'entretien et de restauration sur les monuments historiques.

2.1.2 / Les acteurs de la valorisation

/ Pôle Vie de la Cité

Le Pôle Vie de la Cité (Culture, Sports, Communication, Musée, Vie Associative, Animation de la Ville, Jumelage, Tourisme et Patrimoine) se mobilise chaque année à la réalisation d'une saison d'animation riche et variée, ouverte à tous les publics.



/ Le chantier d'insertion

Chaque année des personnes, jeunes et moins jeunes en difficulté, intègrent les équipes d'insertion sous la direction de la ville. Elles travaillent à l'entretien des remparts, à la redécouverte des chemins, ce fut le cas, notamment, pour bastion Notre-Dame. Ils ont permis la valorisation du site Vieux Château intimement lié à la Place Forte de Vauban. En hiver, ils contribuent aux travaux d'entretien intérieur des bâtiments historiques.

2.2 Objectifs, des projets au service d'une stratégie

Le plan de gestion se structure autour de sept principes fondamentaux qui constituent le cadre général des réflexions dans lesquelles s'inscrivent les plans d'actions développés pour l'ensemble des thématiques qui le composent :

- 1. Mise en place d'une procédure de Site Patrimonial Remarquable (SPR)**
- 2. Programmation de travaux de restauration**
- 3. Programmation de travaux d'entretien**
- 4. Préserver la Valeur Universelle et Exceptionnelle du Bien**
- 5. Développer un tourisme durable**
- 6. Développer un projet culturel structurant**
- 7. Préserver les abords et la lisibilité du Site**

1) Mise en place d'une procédure de Site Patrimonial Remarquable

Un site patrimonial remarquable (SPR) est, en droit français, un site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Créée par la loi du 7 juillet 2016 (relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 75), ce classement se substitue aux secteurs sauvegardés, aux ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) et anciennement aux AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).

Le classement résulte d'une décision du ministre de la culture, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, après enquête publique et après consultation des communes concernées. Le classement précise le périmètre concerné.

Cette classification aura pour conséquence la mise en œuvre d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur. Ce plan est élaboré, révisé ou modifié en concertation avec l'architecte des Bâtiments de France. Il veille à la cohérence du projet de plan avec l'objectif de conservation, de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur du site. Ce PSMV reprend les dispositions générales du dispositif Malraux pour les Secteurs sauvegardés.

Lorsqu'il n'existe pas un tel plan il est établi un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (anciennement dénommée AVAP). Une commission locale du site patrimonial remarquable est mise en place. Elle est composée de représentants locaux permettant la représentation de la ou des communes concernées, de représentants de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées. Elle est consultée sur les plans et peut émettre des propositions.

2) Programmation de travaux de restauration

a) Poursuite de la réfection des brèches sur l'escarpe et la contre escarpe

Depuis maintenant plus de 20 ans, chaque année la Ville de Longwy engage avec ses partenaires, une programmation de restauration de l'enceinte fortifiée de la Ville haute. Ces efforts réguliers et répétés ont permis jusque-là de regagner du terrain sur l'histoire tragique du bien en rebouchant en grande partie les trous béants laissés notamment dans l'escarpe lors des bombardements de 1914.

Les 5 années qui s'annoncent permettront donc de poursuivre le travail engagé dans la restauration du mur d'escarpe comme de celui de contre-escarpe.

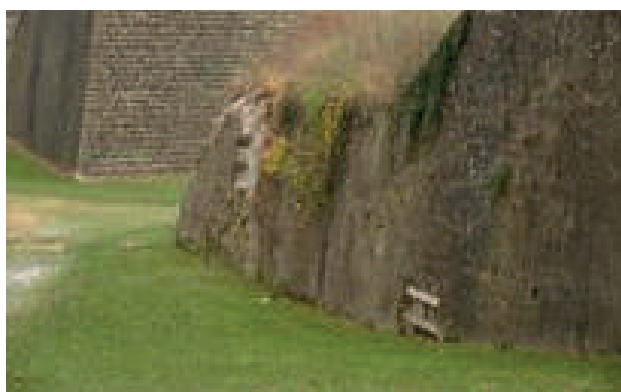
Courant 2010, l'architecte en chef des M.H. Pierre Bortolussi avait dressé un inventaire précis et détaillé des manquements existants sur la structure d'alors. 9 ans plus tard, de nombreuses brèches ont été rebouchées, consolidées ou traitées et il convient de mettre à jour ce travail d'inventaire pour y distinguer les prochaines priorités. Un état des lieux municipal a été dressé courant décembre 2018 (voir dossier de 27 pages en annexe) et relève les caractéristiques suivantes : environ 60 manquements encore présents sur tout le pourtour de l'enceinte avec 3 niveaux de priorités distingués dans les travaux à engager. Environ 80 % des restaurations sont à entreprendre sur le mur d'escarpe et les 20 % restants sur le mur de contre-escarpe. Une partie des brèches menaçant la stabilité de l'ouvrage ont été consolidées ces dernières années par un liant ciment intérieur et par des charpentes boisées.

Toutefois si la dégradation de ces espaces est aujourd'hui enrayée, il convient de distinguer des priorités d'intervention fondées sur 3 critères : sécurité de l'ouvrage, sécurité des usagers et approche esthétique. Parmi ceux-ci on peut noter :

- **Pourtour de la demi-lune de la Porte de France** (Contre Escarpe (zone place du 11 novembre). Nécessité de reprise de l'escalier existant et d'envisager la pose d'une rambarde de sécurité.



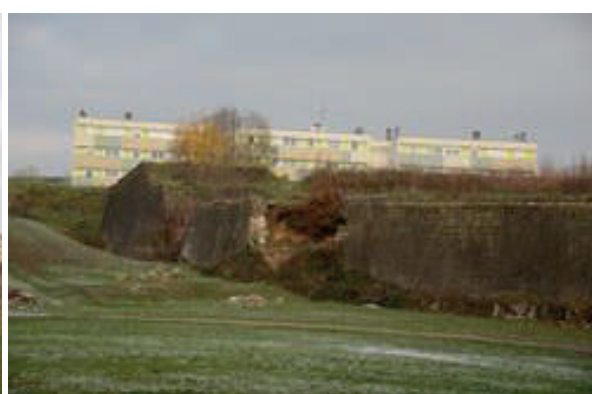
- **Entre le Bastion du château et la demi-lune de la porte de France** (mur de contre-escarpe devant l'école Paul Mansard). Reconstruction du système d'escalier et du flanc de la contre-escarpe.



- **Bastion Notre Dame** (mur d'escarpe). Restauration sur l'ensemble de la portion verticale sur les brèches et manquements jusqu'aux pierres de solive.



- **Demi-lune de l'ouvrage à corne** (pourtour – au pied du quartier du 8 mai 1945). Nombreuses brèches et manquements.



b) Réhabilitation du corps de garde de la demi-lune de la Porte de France (étude et travaux)

Ce bâtiment est situé dans l'axe principal du circuit touristique de traversée des remparts par la Porte de France. Aussi il est le seul encore en ruine dans le périmètre et offre une visibilité importante aux visiteurs tant du fond du fossé que sur l'aplomb du mur d'escarpe. A ce titre il apparaît aujourd'hui comme prioritaire à la restauration. Sur un plan quadrangulaire, il se présente aujourd'hui avec 4 murs de pierres calcaire, sans toiture et ouvert par l'angle qu'il offre aux casemates supérieures Seré de Rivières aux visites indélicates et au vandalisme. Envahi par la végétation il y a encore une quinzaine d'années, le travail du chantier d'insertion a permis la préservation de la ruine dans un bon état de conservation.



A l'origine – et jusqu'en 1914 – ce bâtiment accueillait un poste militaire où des gardes montés avaient pour mission la surveillance de l'entrée de Ville par la Porte de France et assuraient également la bonne tenue du couvre-feu quotidien. Il reste des cartes postales de cette époque présentant le bâtiment tel qu'il était au début du XXe siècle.



On remarquera sur ces cartes postales pour l'une datée de 1907, que le parvis présente une structure boisée en arcade supportant la toiture. Toutefois il semble qu'il s'agit là d'une reconstruction d'après le bombardement de 1870-1871. A l'origine ce bâtiment devait être entièrement maçonné, à l'identique de celui de la Porte de Bourgogne, comme figuré sur la carte postale ci-dessous.



La restauration de ce bâtiment pose toutefois deux questions importantes. La première est relative à la sécurité même du bâtiment lorsque l'on considère sa situation parfaitement isolée notamment en période nocturne et la facilité avec laquelle l'on peut accéder à sa toiture. La seconde s'attache à l'opportunité d'y développer une activité anthropique spécifique. En effet, la mise en œuvre d'un investissement conséquent pour sa restauration peut également se justifier par l'activité que l'on souhaite y développer. Or, quels sont les besoins qui pourraient entrer en ligne de compte avec la situation géographique de ce bâtiment. Une étude patrimoniale et urbaine d'habilitation devra entre autres prochainement faire émerger des pistes d'occupation de cet espace. Accueil d'une brigade équestre municipale missionnée sur la surveillance des remparts, l'accompagnement touristique et l'entretien du site, accueil du chantier d'insertion qui travaille en grande partie sur site ou tout autre proposition à formuler par un bureau d'études ayant compétence en la matière. A ce stade la question reste entière mais il va de soi, qu'un investissement important devra se coupler au développement ou à l'accueil d'une activité « in vivo ».

c) Étude d'usage des casemates (Quelle vocation ?)

Une réflexion est aujourd'hui engagée sur ce sujet et devra se formaliser par une étude appropriée, y compris dans le cadre d'une approche de développement économique, l'objectif étant d'investir le patrimoine et lui donner des usages pertinents et appropriés, qui assurent sa pérennité. L'étude de vocation des casemates et plus largement du patrimoine Vauban sera doublée d'une autre étude plus globale sur le centre historique de Longwy-Haut. L'objectif attendu ici est principalement la préservation de la valeur du bien classé et de son environnement direct. Les contours de cette étude intégreront par exemple le quartier Voltaire et bien entendu la globalité de la place Darche pour laquelle il faudra revoir entièrement les modalités de fonctionnement, son dimensionnement, les questions de mobilité, d'animation, de circulation et de développement économique avec notamment l'emplacement du marché hebdomadaire. Cette étude sera le préalable nécessaire au réaménagement de la place.

▪ Poudrière du bastion Saint Martin

Bien que située en centre-ville et présentant des avantages architecturaux et esthétiques intérieurs, cette poudrière présente une situation assez contrainte. Elle s'ouvre directement en effet sur la traversante (rue de Mercy) et se trouve au carrefour entre l'école Porte de Bourgogne et le quartier populaire du 8 mai 1945. Bien que bordée par un trottoir, elle ne se trouve pas dans un axe piéton important du centre. Avec une capacité d'accueil limitée pour le public, elle permet toutefois aujourd'hui la visite de petits groupes (- de 19 personnes) de touristes.

De même que l'ouvrage précédemment évoqué cet espace devra faire l'objet d'une étude spécifique visant à y dégager des pistes d'opportunité quant à son occupation.

LA CASEMATE



A l'instar de « La casemate » à Grenoble, cet espace pourrait être envisagée pour l'accueil d'une activité plus confidentielle (artiste en résidence, chantier d'insertion...). Elle présente l'avantage d'être relativement sèche grâce au couloir de circulation autour de la pièce principale et d'être déjà mise en lumière. Au regard des besoins de la commune et du monde associatif sur Longwy, elle pourrait également accueillir une salle de réunion municipale allouée au monde associatif

▪ Casemate en Croix du bastion Notre Dame : un nouveau bastion de l'espace public ?

Il s'agit là du bâtiment à la fois le plus spacieux pour y accueillir du public mais également le plus complexe à habilitier au regard de sa configuration. Il a l'avantage d'être à proximité immédiate du centre-ville et jouxte un parc aventure (accrobranche). Toutefois pour y accueillir plus de 19 personnes (réglementation ERP) il faudra y percer une seconde porte. Cet ouvrage unique a été devisé à hauteur de près de 700 000 euros !

La configuration semi-enterrée, son aspect de caverne ou de crypte médiévale, le rend propice à y développer une activité ludique, culturelle ou commerciale utilisant l'obscurité.



Abrité de la lumière, on pourrait par exemple y réfléchir une activité commerciale (restaurant sous les voûtes, champignonnière, culture d'endives...), ludique (escape games, labyrinthe en prolongation du parc aventure), culturelle (cinéma, exposition temporaires, spectacle son et lumière, concerts).

Salle de commandement

Située au-dessus de la porte de France, cette salle maçonnée – également appelée « chambre des orgues » présente l'avantage de sa situation dominante. Elle n'est occupée que par l'entrepôt de quelques matériels archéologiques et lithique massifs et pourraient s'adjoindre au circuit de visite de l'espace Porte de France-manutention.

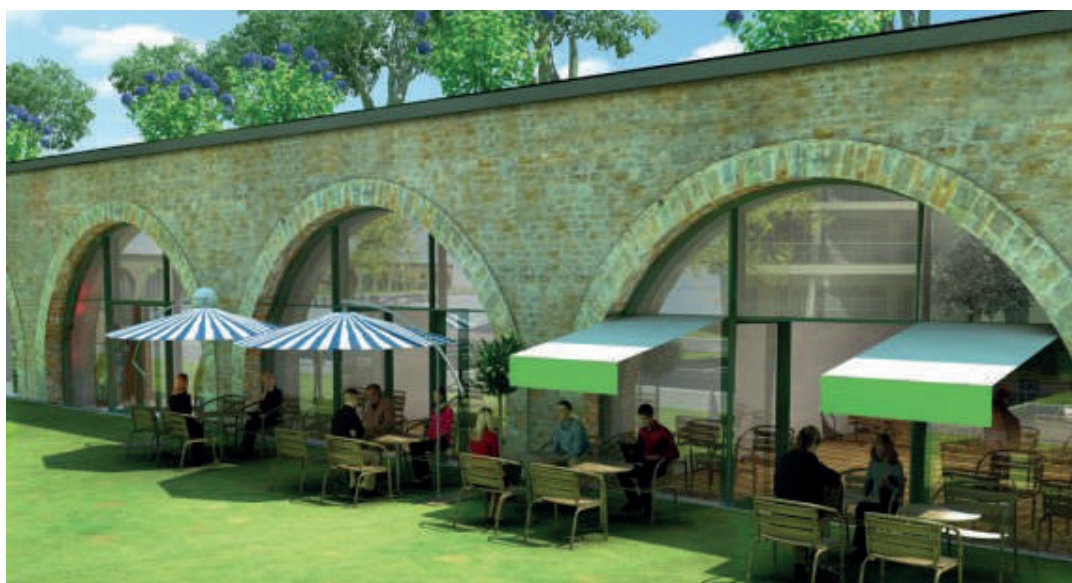
▪ Anciennes écuries de la Porte de France

Les 4 casemates Séré de Rivières (fin XIX^e) qui abritèrent jadis des écuries et situées entre la Porte de France et l'îlot de l'ancienne Poste, sont aujourd'hui – à l'exception du stockage du matériel des cantonniers – inoccupées. Pour autant elles présentent l'avantage d'être dans la continuité d'un axe de grande fréquentation (rue piétonne A. Briand) et dans le périmètre qui pourrait être demain celui d'un centre d'interprétation sur l'histoire militaire de la Ville.

A ce titre l'activité ou les activités qui doivent s'y développer doivent être connectées à la muséographie, l'histoire et le terroir (souvenirs, bouquiniste, antiquité... ou commerces de bouche comme à Sarrelouis en Allemagne). En périphérie de ces thématiques, elles pourraient accueillir des expressions artistiques et commerciales. En lisière du circuit majeur touristique de la Ville, elles peuvent offrir un bon complément de consommation au terme d'une visite. Mais pour rendre ces emplacements attrayants, alors que certains sont peu visibles depuis la Place du musée, il faut reconsidérer le fonctionnement de l'ensemble de la place du musée et de la rue Basse des Remparts et en faire progressivement un espace piéton qui devienne un point axial de la visite des fortifications.



Les écuries apparaissent capitales dans le futur dispositif de réhabilitation des espaces casematés de la vieille Ville. Un très beau projet architectural peut en découler à l'instar de celui développé au fort d'Issy :



Projet de réhabilitation du fort d'Issy : une casemate pourrait accueillir un commerce de spiritueux, l'autre un antiquaire et la dernière des artistes « industriel » en résidence. Ou encore on pourrait très bien envisager de « libérer » le bâtiment de la manutention des 5000 fers à repasser pour les installer dans les 3 casemates, ce qui permettrait de rendre l'espace cohérent avec un matériau muséal qui ne craint pas les conditions hydro-thermiques et qui permettrait d'offrir dans l'ancienne boulangerie une homogénéité au futur centre d'interprétation sur 2 niveaux.

d) Étude d'usage de la boulangerie militaire (ancien musée des émaux) - opportunité d'un centre d'interprétation ?

L'actuel bâtiment de la Manutention ou aussi appelé Boulangerie militaire a accueilli entre 1975 et 2019 le Musée municipal de Longwy consacré entre autres aux faïences et émaux de Longwy. Un important projet de création de musée d'art céramique sur Longwy-Bas au sein de l'ancienne banque de France va libérer le foncier de Longwy-Haut au plus tard d'ici le 1er semestre 2020.

Longwy-Haut se doit d'avoir, plus qu'un espace muséal, un centre d'interprétation dédié à l'histoire militaire, à Vauban et aux thématiques du projet culturel (ville neuve de rupture de plateau, ville phœnix...). Il est vrai que plus largement que la période « Vauban », il y a sur ce territoire une continuité entre l'oppidum celtique, l'implantation romaine, le château médiéval, les fortifications Vauban, les sièges de 1792 à 1914, les fortifications Seré de Rivières et enfin pour le territoire de Longwy des ouvrages de la ligne Maginot. Confins d'Europe et à ce titre convoité et traversé au gré des siècles, Longwy mérite la création d'un lieu consacré à la mémoire et à l'enseignement de ce passé et de ce patrimoine. Et quel plus beau témoignage lui offrir comme écrin, que cette architecture de pierre hérité du XVIIe siècle qu'est l'ancienne boulangerie militaire ? L'ancienne boulangerie se prêterait d'autant mieux à l'accueil d'un espace muséographique sur Vauban qu'elle est elle-même, un bâtiment militaire, construite, non pas par Vauban en personne mais dans le même esprit.



Idéalement située à Longwy-Haut elle s'intègre dans un hyper espace patrimonial formé par l'ensemble : Boulangerie militaire – Point-jeune – Porte de France et pavillons – anciennes écuries – place de la Porte de France.

En effet plus qu'un bâtiment « habillé » somme toute classiquement en musée, il faut repenser un espace muséographique à cheval entre lieux couverts et espaces extérieurs. A cet effet, il serait nécessaire d'annexer à cet ensemble la place de la Porte de France en lui adjoignant des grilles dont l'esthétisme devra s'intégrer à l'ensemble. Plus aucune place de stationnement ne devrait ainsi y être tolérée.

Le bâtiment lui-même devra être réfléchi quant au circuit et à la circulation des publics, sur plusieurs niveaux (rez-de-chaussée avec les actuelles salles consacrées aux fers à repasser, mais également niveau intermédiaire des réserves, salles actuelles des faïences et émaux et enfin niveau des combles). La création d'un ascenseur ou d'une passerelle entre chemin de courtine du rempart et étage devra être travaillée par un architecte.

On doit se déplacer pour cet espace qui doit s'ouvrir aux nouvelles technologies plus qu'à la valorisation d'une collection spécifique.

Toutefois il conviendra de réunir un matériel muséographique qui pourra être l'objet de prêt (et l'on pense en particulier à la possibilité d'accueillir dans cet espace d'anciens canons modernes tels que l'on peut en admirer aux Invalides à Paris).

e) Sécuriser les piétons dans les remparts

Les remparts de la Ville sont un espace relativement prisé par les citadins et touristes. A ce titre de nombreux piétons sillonnent les remparts chaque jour, que ce soit dans les fossés, sur le chemin de contre escarpe ou même sur le haut du mur d'escarpe. Si la plupart des cheminements au niveau de la porte de France et sur la

demi-lune attenante sont bordés d'une végétation ou de rampes métalliques, ce n'est pas le cas sur le reste du Bien ou les risques d'accidents sont encore bien présents. Prévenir les risques de chutes reste donc une priorité et c'est pourquoi une réflexion devra être engagée quant à la sécurisation du circuit pédestre piéton. De même il sera nécessaire dans un avenir proche de mieux contrôler l'accès du site par les engins motorisés (motos et quads notamment) qui sont à même d'endommager les sols et chemins et de provoquer des accidents avec les piétons.

3) Programmation de travaux d'entretien

Débroussaillage et rejointoiement des remparts

Les efforts entrepris voilà plus de 20 ans cette année seront poursuivis sur la période du présent Plan de Gestion. Aussi, avec un investissement de 60 000 € par an, un marché à bon de commande permet le suivi annuel de l'entretien du mur d'escarpe du Rempart. Les travaux se déroulent de la manière suivante : La Ville intervient préalablement sur le pied du mur avec un traitement des espaces verts et une coupe des herbes. Puis la société travaille à la verticale pour débroussailler entre chaque pierre tout unité végétale s'y nichant. Seulement après tous les joints sont sondés à l'outil manuel et l'on procède à l'enlèvement des pierres décelées. On nettoie au jet pour éliminer toute trace de terre et rebouchage des brèches par un mortier à base de chaux hydraulique avec pigments « patine de terre ». Ces dernières années les efforts ont portés essentiellement sur la demi-lune de France et sur l'angle du mur d'escarpe et du Bastion Notre Dame. Un travail important reste à réaliser pour les années à venir entre le bastion Notre Dame et le bastion Saint-Martin (tranche ferme) ainsi que sur le mur de contre-escarpe et les demi-lunes (tranche conditionnelle).



Intégrer au site des mesures écocitoyennes

Nécessité vitale du temps présent, les mesures environnementales ne sont pas incompatibles avec la valorisation du bien classé. Au contraire, au-delà de la préservation d'un « écosystème fortifications » plusieurs actions peuvent être menées comme par exemple :

- Prévoir la récupération du bois issu des coupes et tailles du parc des fortifications pour le chauffage des particuliers ou d'un équipement collectif novateur.
- Mettre en place un compost municipal alimenté par les feuilles mortes et herbes de coupes ramassées dans les remparts.
- Utiliser le bois broyé en copeaux comme couvre sol et paillage drainant pour faciliter une marche souple et la protection de certaines essences arbustives.
- Multiplier les actions populaires type « nettoyage de printemps » dans les Remparts et quartiers environnants comme ce qui a été mis en place sous l'appellation « Déchets et des chênes » courant 2018.

Le soutien du chantier d'insertion

Depuis septembre 2011, la ville a été agréée pour encadrer un chantier d'insertion d'abord de 12 puis de 18 personnes. La DIRECCTE, pôle emploi, la mission locale et le Conseil départemental sont des partenaires incontournables dans la mise en place de ce chantier. En participant à l'amélioration de l'image de la ville et

par conséquent du cadre de vie, les agents en insertion sont connus et reconnus comme étant des acteurs essentiels à la valorisation du patrimoine de la ville. Les missions qui leur sont confiées contribuent à l'intégration des personnes et à la valorisation de leurs compétences. Le chantier intervient chaque année sur le nettoyage et le débroussaillage de larges portions communales herbacées comme le site du vieux château ou encore les abords du mur d'escarpe des remparts.

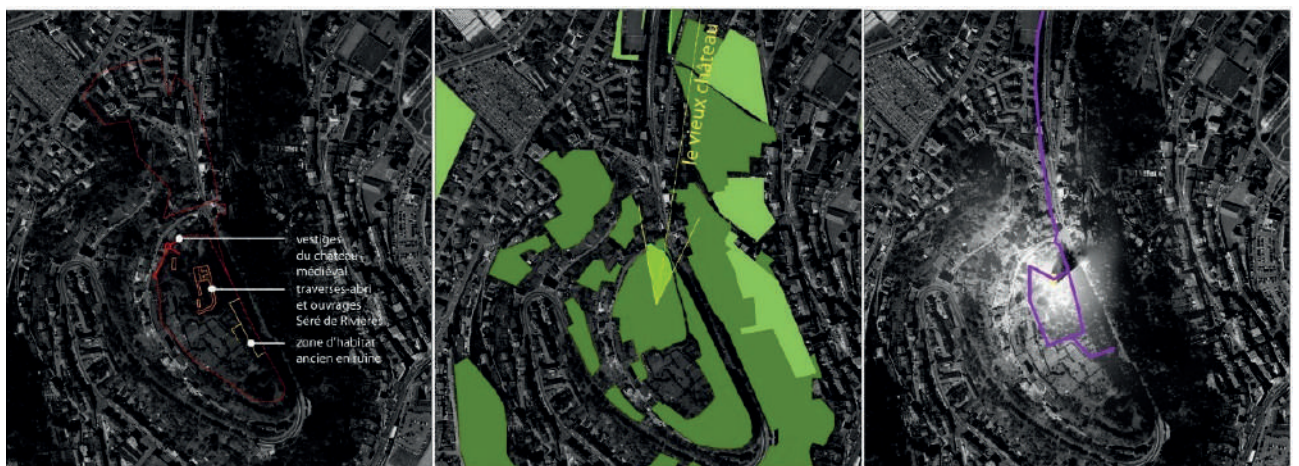
4) Préserver la Valeur Universelle et Exceptionnelle du Bien

/ Volet urbain : réhabilitation du quartier Voltaire (2019-2021)

La municipalité et les bailleurs sociaux implantés sur le quartier Voltaire ont lancé une étude de requalification urbaine, paysagère et patrimoniale de la zone citée afin de définir un schéma directeur commun. On compte plusieurs opérations d'aménagements différentes qui devront croiser un système de relogement des habitants complexe. Une méthodologie est mise en place et respecte la chronologie suivante : sondages archéologiques, démolition, aménagement de voies provisoire avant les constructions neuves, construction neuve, résidentialisation des pieds d'immeubles, aménagement des espaces publics. Cinq secteurs ont été identifiés : 1 : Baudelaire, 2 : Musset-Viny-Lamartine, 3 : Poussin-Rigaud-Lulli, 4 : Demi-lune Vauban, 5 : Rousseau.

/ Le Vieux Château

Si le Vieux château n'intègre pas de manière évidente le patrimoine du Bien Classé, sa préexistence sur le site et l'importance qu'il a eue pour le développement de la Ville invite au respect et à une compréhension raisonnée par un aménagement et entretien spécifique.



Carte n° 16 - Richesse et diversité du patrimoine fortifié

Carte n° 17 - Un point de vue unique sur le site

Carte n° 18 - Un parcours à travers l'architecture militaire

L'objectif pourrait ainsi être d'étendre la perception du site Vauban, au-delà de la ville ex nihilo en sécurisant, protégeant et mettant en valeur les vestiges du patrimoine médiéval et plus tard Séré de Rivières présents sur le site du Vieux Château. Un aménagement paysager sur ce poumon intermédiaire entre Longwy-Haut et Longwy-Bas reste à proposer car ce site offre un panorama exceptionnel sur l'ensemble du fond de vallée.



Tour de la Chapelle avant et après l'effondrement du printemps 2018

5) Développer un tourisme durable

/ Favoriser l'accueil des publics

Pendant de nombreuses années la Ville de Longwy a témoigné d'un certain déficit en matière d'hôtellerie et de restauration. Et l'on sait qu'il s'agit là de deux facteurs essentiels pour l'accueil et la durée du séjour des touristes. Toutefois il est à noter un réel progrès ces dernières années avec la reprise ou l'ouverture sur le territoire de nouveaux points de restauration de qualité (La gourmandise, Tom Cook, Pignons et romarin) et la création d'un nouvel ensemble hôtelier (B n'B). Le commerce est également fleurissant sur le bassin avec des commerces de centre-ville et des zones commerciales périphériques en plein développement. De même une proposition ludique, sportive et bien-être maille le territoire avec des enseignes comme Basic Fit, Villa-Marais, laser coffee et demain un grand espace couvert d'animations pour les enfants sur le quartier du Pulventeux.



Notons encore le cas particulier des camping caristes qui depuis quelques années ont l'opportunité de trouver à Longwy-Haut, un espace à eux dédié avec un certain nombre de services d'accueil à prix modérés.

La Ville travaille en parallèle l'aménagement et l'embellissement de ces deux centres avec des investissements conséquents ces dernières années dans les rues de Longwy-Haut (ex. travaux rue piétonne A. Briand et rénovation complète de la grande place Leclerc courant 2019). Et le fleurissement de la Ville revêt un intérêt particulier dans les choix d'aménagement urbain.

Enfin, il faut évoquer l'action efficiente de l'Office du Tourisme sis à Longwy-Haut qui offre généralement le premier accueil aux touristes ou pèlerins de passage. Ils peuvent trouver dans la vitrine que représente le puits de siège, les bonnes informations, les bons contacts et un certain nombre de produits dérivés qui leur permet de réaliser une première consommation dite « locale ».

Dans les années à venir, la Ville de Longwy envisage la réfection complète de la place Darche et posera à cette occasion la question pertinente du perfectionnement de l'accueil aux publics et de leur cheminement.



Parallèlement, la Ville réfléchit actuellement au devenir de l'ancienne poste de Longwy-Haut qui pourrait à terme dans le cadre d'un partenariat public/privé offrir un point de restauration en rez-de-chaussée et un hébergement aux étages.



Pour satisfaire également les modes de consommations « touristiques » il conviendra de poser une réflexion sur la création – publique ou privée – de « goodies » à l'effigie de la Ville et de travailler un partenariat avec les associations de commerçants et certaines enseignes de produits de bouches entre autres pour élargir les horaires d'ouverture, notamment les jours de plus grande fréquentation.

Côté hébergement de petits groupes à l'invitation municipale, la Ville de Longwy envisage le rachat d'une ancienne maison de direction de la famille Saintignon, qui jusqu'en 2017 accueillait l'ancien commissariat de police du bassin. Ce lieu, idéalement situé à Longwy-Bas à proximité du parc des Récollets permettrait d'offrir à terme un certain nombre de chambres servant aux besoins de la Ville et du monde associatif.

/ Développer une activité à la fois pastorale, écologique et touristique dans les remparts

Quoi de plus bucolique que de croiser des moutons ou biquettes dans ce vaste écrin de verdure que reste aujourd'hui le fossé des remparts de la Ville. Neuf-Brisach a eu cette très bonne idée qui pourrait également être expérimentée à Longwy. Parallèlement cela permettrait un traitement plus écologique et naturel des fossés en herbe et apporterait un peu de douceur à l'image de notre Ville. Toutefois il reste un certain nombre de questions encore sans réponses, à savoir : quelle(s) espèce(s) ?, quel taille de cheptel ?, quel berger ? Quel cheminement ?, quel entretien ?, etc. Mais d'ores et déjà cette action a été actée sur le budget communal 2019.



/ Mettre en place une signalétique pertinente notamment en entrées de Ville

Bien qu'établie sur un ban communal assez restreint la Ville de Longwy possède plus de 50 km de voirie. Toutefois à ce jour les entrées de Ville ne présentent pas suffisamment la V.U.E. du Bien. Parmi ces pénétrantes en entrée de Ville, on peut en retenir deux en sortie de voie rapide sur l'axe Metz-Luxembourg. A l'exception de celle qui aboutit à Longwy-Bas par le Ratentout, aucune signalétique ne mentionne aujourd'hui l'appartenance du bien classé à l'UNESCO. Il y a bien certes la figuration sur un ancien château d'eau à Longwy-Haut en venant de la Belgique mais l'état de la fresque n'augure pas une pertinence pour les années à venir. Aussi, il conviendra de réaliser des visuels pertinents et esthétiques en entrées de ville indiquant la valeur universelle et exceptionnelle du bien et de requestionner la collectivité gestionnaire de la voie rapide pour la pose d'un panneau indicateur de ce classement pour Longwy.

Parallèlement les remplacements systématiques de drapeaux défectueux devront être réalisés sur le giratoire d'entrée de Ville au niveau de la médiathèque. Ce giratoire inauguré pour les 10 ans du Réseau courant 2008 a été fort apprécié par les usagers et visiteurs. Il mériterait toutefois d'être complété en son centre par un ouvrage maçonné en pierre calcaire locale à la figuration par exemple d'une entrée de casemate (ex. ci-dessous : rond-point à Château-Thierry).



Au sein du bien classé, il existe une signalétique spécifique didactique, un chemin d'interprétation (initié par Jean Boucon à la fin des années 1990 comme «Sentier découverte de la place-forte de Longwy»), qui permet au visiteur de s'orienter, de s'informer sur les structures architecturales en présence et leur utilité. Toutefois par vétusté ou vandalisme il convient aujourd'hui de se questionner sur le remplacement de ces panneaux informels et ce, en prenant en compte trois approches : 1) la modernisation du contenu trilingue et de la mise en page, 2) une implantation pertinente et 3) la solidité et résistance des matériaux à soumettre aux intempéries comme au vandalisme.

Sur le contenu, cette nouvelle signalétique devra prendre en compte l'adhésion au Réseau Vauban, un code couleur plus adapté à l'évocation du « Patrimoine » et un élargissement des bâtis, sites et portion d'enceinte concernés.

/ Développer des évènements culturels dans et autour du bien classé

On constate que la Ville de Longwy – et ce depuis plusieurs années - est tout à fait dynamique au regard d'un calendrier culturel très fourni. En organisation directe ou en collaboration avec le monde associatif, c'est ainsi près de 200 manifestations qui sont organisées chaque année intra-muros. Toutes ne sont pas à l'évocation ou à l'éloge du Patrimoine militaire, mais nombreuses sont celles qui se déroulent dans l'enceinte de la vieille Ville. C'est pourquoi les publics concernés sont directement mis en contact avec le bien classé. Que ce soit pour le Carnaval Vénitien, les Nuits de Longwy, le grand son et lumière du 13 juillet, la Saint Nicolas ou la Fête du Patrimoine, s'offre aux milliers de visiteurs, la découverte d'une forteresse du XVIIème siècle.

Pour autant, il faut sans cesse créer l'évènement, se renouveler et trouver de nouvelles accroches pour élargir le champ des publics et ne pas scléroser l'animation dans une forme de tradition. De nouvelles pistes sont actuellement à l'étude. Parmi-elles-ci on peut noter :

- A l'instar de Grandville en Normandie, la Ville pourrait développer en clin d'œil à son passé industriel des animations culturelles liées au fer. « La Nuit des soudeurs » serait tout à fait applicable in situ à Longwy :



- Création d'un concours artistique d'ampleur autour des fortifications Vauban en sollicitant tant des particuliers que des talents locaux et des artistes confirmés. Chaque année sur une thématique donnée, les participants auraient plusieurs mois pour réaliser une fresque, une toile, un dessin, une performance artistique, une photo, une sculpture, bref une œuvre d'art et l'ensemble de ces œuvres serait exposé au Musée

municipal en guise d'exposition extraordinaire annuelle. Ce travail pourrait être travaillé en collaboration avec des acteurs locaux comme la fondation Solange Bertrand, les Arts Libres, l'ISD, etc. Un prix viendrait récompenser d'une part le professionnel de l'année et d'autre part l'amateur de l'année.



- 2020 sonnera le 150ème anniversaire du siège héroïque de Longwy face aux Prussiens entre décembre 1870 et janvier 1871. A cette occasion l'église St-Dagobert perdit son 3ème étage. Une reconstitution historique avec compagnies franco-allemandes et mapping son et lumière pourrait être proposé à la population à l'occasion de la fête nationale ou de la fête du patrimoine.
- A l'instar des jardins médiévaux de la commune de Mont-Saint-Martin (limitrophe de Longwy), la Ville pourrait développer en expérimentation au pied de la porte de France dans les fossés en herbes, un jardin à la française participatif sur une première parcelle d'une dizaine d'ares. Ce projet – ouvert au public - pourrait être encadré par le chantier d'insertion et diverses associations de quartier.



- Organisation en période estivale d'échappée game insolites dans des bâtiments casematés tels que la casemate en croix. A l'instar du parc Tellure à Sainte Marie aux Mines, il est possible d'investir une casemate et d'y composer une histoire (enquête policière ou archéologique) en lien avec la création de notre ville.

- Proposition d'organisation de « Jeux Vaubanesques lors des fêtes du Patrimoine dans le fossé des Remparts. L'objectif est de proposer un concours sportifs avec des jeux anciens ou sous une forme d' « exotisme » archéologique à l'instar des jeux basques ou des jeux écossais. On pourrait également imaginer la présence d'équipes de chaque commune de l'agglomération.



6) Développer un projet culturel structurant

Il s'agit ici de favoriser la compréhension des caractéristiques du site de Longwy en développant la thématique de ville Phoenix (une ville neuve de rupture de plateau qui a su plus d'une fois dans son histoire renaître de ses cendres) « initiée par l'historien O. Cortesi il y a 15 ans maintenant ». Elle s'est, par ailleurs, enrichie de vagues successives d'immigration pour se forger l'identité cosmopolite qu'on lui connaît actuellement. Ce deuxième thème permet d'éclairer l'évolution de la ville et les modifications subies par l'œuvre de Vauban depuis le XVII^e siècle pour mieux expliquer ce qu'est Longwy aujourd'hui.

/ Renforcement des liaisons Longwy-Haut / Longwy-Bas (réflexions sur les « grimpettes » et création d'un théâtre de verdure dans l'ancien champs de tir)

/ Renforcement des liaisons entre Longwy-Haut et Longwy-Bas

Longwy est une ville bicéphale et à ce titre possède pour chacun de ses centres, des qualités certaines. Toutefois la liaison entre ces deux cœurs reste à réaffirmer notamment par l'entremise des grimpettes piétonnes (grimpe de la côte basse au tracé rectiligne, côte aux poulets, côte aux serpents...) qui apparaissent par leur ancienneté également comme objet du patrimoine.

/ Création d'un théâtre de verdure

Créer un lieu de rencontre populaire en plein air sur l'ancien champ de tir au pied du bastion Notre dame, voilà un projet ambitieux qui ne manquera pas de trouver une adhésion populaire. Il s'agit du plus grand espace plan inscrit dans le fossé des Remparts. Devant, s'ouvre la demi-lune qui permettrait l'accueil d'une scène de verdure pour y développer du théâtre, des arts de la rue, des one man show, des représentations cinématographiques estivales ou des reconstitutions historiques. Cette installation nécessiterait des travaux en investissement notamment pour des gradins et pour la mise en place d'une signalétique. Mais également la mise en place d'une programmation estivale.



7) Préserver les abords et la lisibilité du Site

/ Redonner de la lisibilité aux Remparts

Le traitement de la population arbustive de l'enceinte et de ses abords est une question axiale pour la compréhension du site. En effet depuis 1914, de nombreuses espèces végétales ont repris leurs droits sur les demi-lunes, sur les bastions et par-delà le mur de contre-escarpe jusqu'au fond de vallée. Si le maintien de ces espèces n'est plus aujourd'hui contesté dans le compromis qui doit être trouvé avec notre environnement, il convient de maîtriser la croissance de cette végétation, d'en assurer la bonne santé et pour certaines zones, d'en assurer le déboisement afin de ne pas entraver la compréhension du site. Plus largement le boisement des remparts assure une ceinture verte à la Ville ce qui compense en partie les zones urbanisées et « tout béton » issues des années 1960-1970. Ce poumon vert est ainsi justifié en partie sommitale bornée par le mur d'escarpe. Le fossé doit rester consacré au peuplement d'une herbe rase avec peut-être toutefois la possibilité d'y développer un jardin à la française à proximité de la porte de France. Mais là où la question reste entière c'est au niveau du chemin qui longe le mur de contres-escarpe et par-delà, à flanc de coteau jusqu'au fond de vallée. En effet, sur ces espaces, - au moins en partie sur les espaces dominant le fond de vallée -, il conviendrait de débroussailler les abords immédiats, ce qui aurait pour double avantage 1) d'offrir un point de vue assez exceptionnel sur le fond de vallée de la Chiers et les 3 frontières et par ailleurs d'offrir une meilleure visibilité du site partout aux alentours.



/ Dégager les points de vue

Parmi les cônes de visibilité stratégiques, il faudra apporter un soin particulier à la descente de la RN52 via la D520 avant l'entrée en ville. En effet à cet emplacement un large angle pourrait être tiré à travers la végétation située en lisière de voirie et rendre de la profondeur à l'ensemble du champ sur la vallée et les remparts en partie sommitale. Cette entrée de Ville ne fait pas l'objet aujourd'hui d'une attention particulière et mériterait un réel intérêt pour offrir la 1ère image et le 1er message aux visiteurs et touristes. Avec la participation de l'ONF (et peut-être de la DREAL), un travail de défrichements sur une portion d'environ 100 m le long de la voirie devrait être pratiqué pour y apporter un traitement raz du couvert végétal et l'introduction d'un visuel d'entrée de Ville à caractère patrimonial (panneaux, kakémonos, mâts à drapeaux etc). D'autres points de vue pourraient être réfléchis mais au-delà d'un zonage communal doivent intégrer une réflexion intercommunale.

Partie III

Programme d'actions pluriannuelles

3.1 Bilan des actions réalisées sur 2013-2018

3.1.1 / Un plan de Gestion ambitieux mais non abouti

Sur la période écoulée, de par le changement de politique culturelle et patrimoniale au changement de mandat municipal en 2014, le bilan du Plan de Gestion 2013-2018 est contrasté.

En effet, concernant le volet « Travaux » tout d'abord il présente un solde positif avec la poursuite d'un effort porté sur la restauration de l'enceinte fortifiée et une réalisation majeure au travers du pont levis et dormant de l'avant Porte de France sur la demi-lune. Réalisés en 2011, ces travaux signent l'ouvrage emblématique du dernier Plan de Gestion.

Les programmations annuelles de travaux s'inscrivent dans une continuité de reconquête du terrain engagé depuis le milieu des années 1990 et qui se poursuivra dans le futur Plan de Gestion. Pour mémoire, c'est près de 9 millions d'euros que la Ville a investi ces dernières années dans la restauration de l'enceinte fortifiée.



Les travaux de rejointoiement et d'entretien des abords végétalisés des Remparts, via un marché privé d'une part et le chantier d'insertion de l'autre, se sont poursuivis comme prévu avec le même niveau d'engagement renouvelé annuellement.

Concernant le volet urbain, le Plan de Gestion précédent essentiellement calqué sur l'étude du cabinet Prost « Tour de Ville », prévoyait un certain nombre d'actions dans les quartiers de Longwy-Haut et sur le pourtour du rempart. Cependant, la quasi-totalité de ces actions n'ont pu être réalisées et le changement de mandature courant 2014 a entériné une autre politique patrimoniale pour la ville.

L'étude complète présentait une série d'aménagements urbains tout autour du site, portant à la fois sur les quartiers d'habitat collectif, sur le centre-ville et sur les abords de l'enceinte existante ou disparue. Une cartographie précise avait été dressée pour chaque site et quartier et prévoyait tant des actions court termes que des actions long terme.

Ainsi par exemple des actions comme celle projetée sur Le bastion du Château n'ont jamais abouti. L'objectif était ici « *de requalifier cet espace public en déplaçant le parking scolaire accolé au bastion et de rapprocher la zone de promenade, au quartier Voltaire Sud. En restituant le front bastionné sud par un dégagement partiel du fossé et du mur de contrescarpe, la volonté était de renforcer la perception du site fortifié, en lui donnant du relief en entrée de ville* ».



Avenue Malraux, ancien projet de désenclavement du fossé à usage de parking

Le Plan de Gestion précédent faisait état de 8 fiches actions spécifiques :

Fiche n° 1 : Elaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) – non réalisé mais repris par le projet actuel de PSMV.

Fiche n° 2 : Programme de travaux de restauration

- Rempart Vauban, réfection des brèches (2011-2014), 4 tranches, une par an, effectué.
- Hôtel de Ville de Longwy-Haut (2015 – 2017). Non réalisé aux dates indiquées mais sur 2018-2019.
- Manutention (boulangerie militaire).

Restauration des façades – non réalisé

- Pavillon de la Porte de France

Restauration des façades et des escaliers extérieurs - réalisé

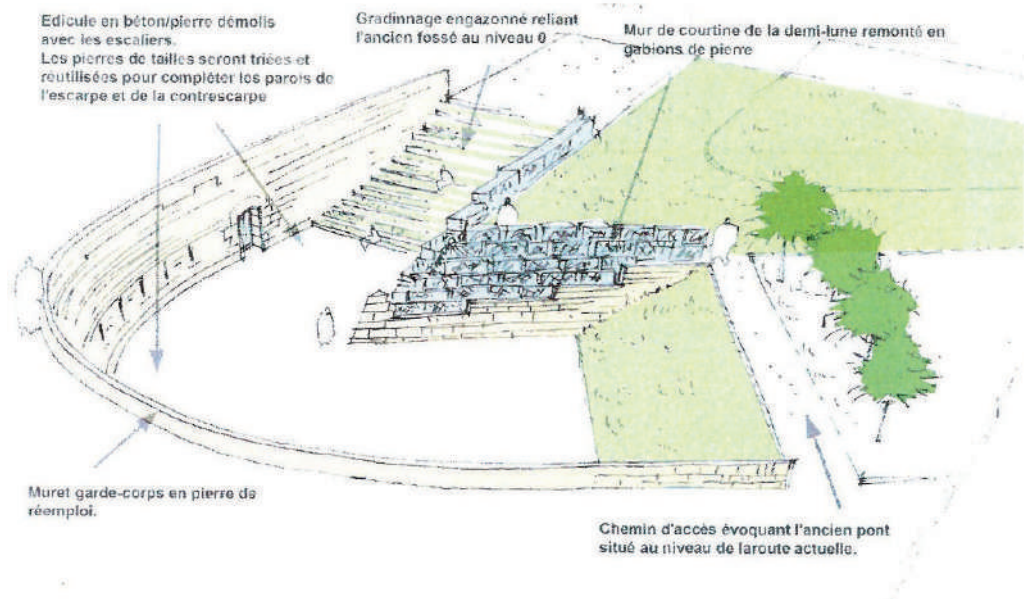
- Corps de garde de la demi-lune de la Porte de France
- Etude sur une réhabilitation d'usage de la poudrière bastion Saint-Martin
- Etude sur réhabilitation d'usage de la casemate en croix Bastion Notre-Dame

Fiche n° 3 : Programme de travaux d'entretien

- Débroussaillage et rejointoiement des remparts, annuel – effectué
- Casemate en croix du bastion Notre-Dame – non effectué
- Église Saint-Dagobert – (Restauration de cloches et du système électrique, Toiture des deux sacristies, Mise en place d'un stylet sur le cadran solaire, Vitraux, Système électrique, Système de chauffage) - non effectué à l'exception du stylet en cours de réalisation et du système de chauffage, actuellement budgété.
- Pont dormant de la Porte de France - effectué
- Porte de France (Valorisation par une mise en lumière) – non effectué
- Pavillon droit de la Porte de France
- Théâtre de verdure – secteur Bourgogne (Square des Droits de l'Homme)
- Poudrière du Bastion Saint-Martin – non effectué
- Puits de siège (éclairage) – non effectué
- Poterne 23 – non effectué
- Poivrière de la demi-lune de la Porte de France (Mise en place d'un garde-corps bois et d'une porte bois accès fossé) - effectué
- Entretien des ouvrages Séré de Rivières situés sur les différents bastions et demi-lunes de Vauban

Fiche n°4 : Volet urbain

- Quartier Voltaire 2013-2023 – en cours
- Le bastion du Château (Opération de restructuration du lycée Alfred-Mézières) – non effectué.
- Le quartier de Bourgogne



Croquis – Restitution partielle et mise en valeur Bourgogne

Fiche n°5 : Volet patrimonial

- Mettre en sécurité
Coupe des arbres en abords immédiat des maçonneries et entretien annuel des rejets, Sécurisation des chemins par un entretien tout au long de l'année, Signalisation de prévention des risques de chutes
- Comprendre le site
Réalisation de cônes de vue, Dégagement du fossé de la demi-lune de l'ouvrage à cornes, Aménagement de l'espace entre la poterne n° 25 et la demi-lune de l'ouvrage à cornes, passage protégé permettant le va et vient des soldats en sécurité.
- Le Vieux château
Entretien et maintien des points de vue valorisés sur le site de 2009 à 2012, Jardins médiévaux réalisés en 2012 – actuellement abandonnés, Valorisation du patrimoine Séré de Rivières, patrimoine militaire étendu. Envisager un aménagement permettant de comprendre et découvrir la vallée et les portes du Luxembourg – non effectué.
- S'orienter et s'informer
Mise en place d'un chemin d'interprétation et d'un autre spécifique aux ouvrages militaires Séré de Rivières

Fiche n°6 : Volet liaisons et déplacements

- Relier les quartiers au cœur de ville – non effectué
- Bastion Saint- Martin et bastion du Bourg (passerelle) – non réalisé
- Renforcement des liaisons en Longwy-Haut et Longwy-bas – projet « grimpettes » non effectué

Fiche n°7 : Volet paysager

- Présence verte renforcée sur le Tour de ville – non effectué
- Redonner la lisibilité aux remparts – non effectué
- Dégager les points de vue
- Étude paysagère pour l'entretien pluriannuel des espaces (remparts, glacis...)

Fiche n°8 : Volet touristique et économique

- Favoriser l'accueil du public
- Mettre en place une signalétique pertinente – restant à réaliser
- Développer les événements culturels et patrimoniaux des spectacles vivants

3.1.2 / Des actions décalées dans le temps et d'autres non inscrites au plan de gestion réalisées

- 1) Rénovation de l'Hôtel de Ville de Longwy-Haut
- 2) Réalisation d'une fresque sur le bâtiment «Rameau»
- 3) Poursuite du débroussaillage avec le chantier d'insertion
- 4) Convention avec l'ASPPL pour mécénat sur la pose d'un stylet à l'église St-Dagobert.
- 5) Programmation culturelle riche : sons et lumières, mapping, carnaval vénitien, Fête du patrimoine, Nuit des Musées, Festival des Arts de la Rue...
- 6) 2018 – 10 ans du Réseau Vauban – inauguration du giratoire du Réseau.
- 7) Travaux de réfection des voiries rue de Mercy, rue de Lorraine, actuellement rue Aristide Briand...



3.2 Programme des actions 2019-2024

3.2.1 / Rétrospective des fiches actions

Le programme d'actions du plan de gestion 2019-2024 se décompose en 7 fiches, définies comme suit :

1 / FICHE n° 1 : Mise en place d'une procédure de Site Patrimonial Remarquable

Réalisation : 2019-2020

Outil indispensable pour adapter les servitudes des abords des monuments historiques aux réalités du territoire et leur donner un corps de règle.

Acteurs : Mairie + ABF + DRAC

Coût : à estimer

2 / FICHE n° 2 : Programmation de travaux de restauration

a) Poursuite de la réfection des brèches sur l'escarpe et la contre escarpe (2019 - 2024), 5 tranches, une par an.

Mise en sécurité et restauration des brèches sur l'ensemble de l'enceinte fortifiée.

Acteurs : Mairie + DRAC + Département + Conseil Régional Grand Est + CAL.

Coût : 2 500 000 € estimatifs

b) Réhabilitation du corps de garde de la demi-lune de la Porte de France (étude et travaux)

Acteurs : Mairie + DRAC + Département + Conseil Régional Grand Est.

Coût : à estimer

c) étude d'usage des casemates

Acteurs : Mairie + DRAC + Département + Conseil Régional Grand Est.

Coût : 30 000 € estimatifs

d) étude d'usage de la boulangerie militaire

Acteurs : Mairie + ABF + DRAC + Département + Conseil Régional Grand Est.

Coût : 30 000 € estimatifs

e) sécuriser les piétons dans les remparts

Acteurs : Mairie + ABF + DRAC + CAL + Département

Coût : à estimer

3 / FICHE n° 3 : Programmation de travaux d'entretien

Débroussaillage et rejointoiement des remparts

Intégrer au site des mesures éco-citoyennes

Acteurs : Mairie + DRAC + Département

Coût : estimation de 55 000 €/an

4 / FICHE n°4 : Préserver la Valeur Universelle et Exceptionnelle du Bien

Réhabilitation du quartier Voltaire (2019-2021)

Opération de requalification urbaine, paysagère et patrimoniale de la zone citée afin de définir un schéma directeur commun

Acteurs : Mairie + ABF + Bailleurs Sociaux

Coût : à estimer

Le vieux château

Acteurs : Mairie + ABF + DRAC + ONF

Coût : à estimer

5 / FICHE n°5 : Développer un tourisme durable

Favoriser l'accueil des publics

Développer une activité à la fois pastorale, écologique et touristique dans les remparts

Acteurs : Mairie + ABF + DRAC

Coût : à estimer

Mettre en place une signalétique pertinente

Acteurs : Mairie + ABF + DRAC

Coût : à estimer

Développer des événements culturels dans et autour du bien classé

6 / FICHE n°6 : Développer un projet culturel structurant

Renforcement des liaisons entre Longwy-Haut et Longwy-Bas

Entretien, aménagement des grimpettes, particularité de Longwy. Liaisons piétonnes de deux centres villes.

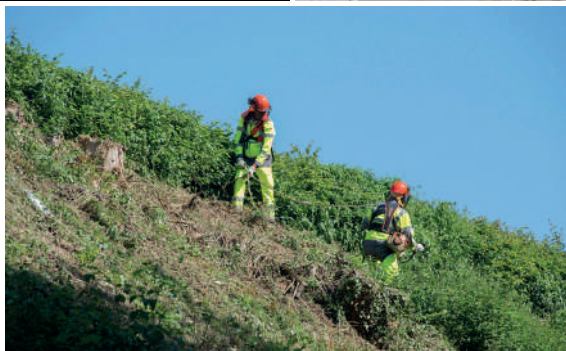
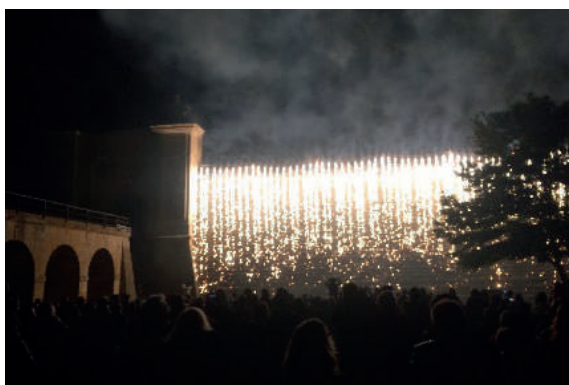
Acteur : Mairie

Coût : à estimer

Création d'un théâtre de verdure

Acteurs : Mairie + ABF + DRAC

Coût : à estimer



7 / FICHE n° 7 : Préserver les abords et la lisibilité du Site

Acteurs : Mairie + ABF + DRAC + ONF

Coût : à estimer

Il est à noter que les actions annoncées sont indicatives, et leur mise en œuvre sera fonction des financements obtenus. De même, certaines actions, n'apparaissant pas sur ce document, pourront être envisagées sur cette période en fonction des opportunités et financements mobilisables.

Rédaction Plan de gestion 2019 – 2024 :
Olivier CORTESI
Directeur du Pôle Vie de la Cité et historien
Ville de Longwy

Annexes

- Annexe 1 – Délibération de la commune de Longwy
- Annexe 2 – Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban
- Annexe 3 - Référentiel « Fortifications de Vauban »
- Annexe 4 - Composition du Conseil scientifique et technique

Annexe 1 - Délibération de la commune de Longwy



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Marc FOURNEL, Maire.

—

**OBJET : PLAN DE GESTION DE
CONSERVATION DE VALORISATION DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019 2024
– REMPART VAUBAN – APPROBATION**

N° : V-19-14

Date de la convocation : 5 novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° V-19-14 du 12 novembre
2019 transmise au contrôle de légalité,
le

2 2 NOV. 2019

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Marc FOURNEL, M. Vincent HAMEN à partir de la délibération n°V-19-03, Mme Martine ETIENNE, M. Georges FORDEXEL, Mme Mireille CHARLET, M. Jean-Luc SACHER, Mme Isabelle MAHADE à partir de la délibération n°V-19-07, M. Serge BERNAT, Mme Chantal CAULE, Mme Sylvie BALON, M. Christian ARIES, M. Kamel BOUZAD, Mme Chantal BERTIN, M. Robert ROUSSEAU, Mme Marie-Christine INIAL, M. Jean HENRION, Mme Mireille KADOU, Émilie BUBEA à partir de la délibération n°V-19-02, M. Hubert JULITA, M. Amar HADJADJ, M. Jean-Luc ANDRE, M. Marco AGOSTINI, Mme Isabelle KUCK-PERRIER, M. Saïd AKMOUCHE à partir de la délibération n°V-19-12

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Isabelle MAHADE ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT jusqu'à la délibération n°V-19-07, Mme Irma PALA ayant donné son pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, Mme Émilie BUBEA ayant donné son pouvoir à Mme Sylvie BALON jusqu'à la délibération n°V-19-02, Mme Nathalie MICHEL ayant donné son pouvoir à M. Jean-Luc SACHER, Mme Stéphanie KAIFFER ayant donné son pouvoir à M. Édouard JACQUE

ETAIENT ABSENTS : M. Vincent HAMEN jusqu'à la délibération n°V-19-03, Mme Édith COLIN, M. Michel ZASADZINSKI, M. Édouard JACQUE, Mme Anne-Valérie FELKER, Mme Aurora MINGARELLI, Mme Gabriëlle KUBICKY, M. Saïd AKMOUCHE jusqu'à la délibération n°V-19-12

Au titre de son héritage patrimonial vaubanesque et de la considération de ce dernier en tant que bien ayant une « Valeur Universelle et Exceptionnelle », la Ville de Longwy est classée depuis 11 ans au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Si l'obtention de ce label est sans conteste une plus-value dans la préservation et la communication autour de la cité haute, elle engendre des obligations et la réitération systématique d'un engagement municipal sous la forme d'un Plan de Gestion sexennal.

Le Plan de Gestion précédent – le second - a été établi sur la période 2013-2018 et a été construit autour du projet « Tour de Ville ».

Le Réseau Vauban (actuellement constitué de 12 sites) vise une extension à l'horizon 2024 pour intégrer 3 sites supplémentaires (Lille, Le Quesnoy et Brelsach am Rhein), tous complémentaires quant aux technicités, originalités et historicités déjà présentes au sein du réseau.

Aujourd'hui, de concert avec les autres sites du Réseau Vauban il nous est demandé de se prononcer sur l'adoption d'un nouveau plan de gestion pour la période 2019-2024.

Ce document dresse un état du bien municipal classé, un mode de gouvernance et propose des pistes d'action pour valoriser, préserver et animer ce patrimoine hors normes.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. SACHER, Adjoint délégué à l'animation culturelle ;

Considérant la nécessité au sein de Réseau Vauban de valider pour notre site, le Plan de Gestion 2019-2024 ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal :

À l'unanimité

- **DÉCIDE** la validation du Plan de Gestion 2019-2024 de la Ville de Longwy tel que proposé dans l'annexe ci-jointe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférent à l'objet précité.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales ont été accomplies le

22 NOV. 2019

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Jean-Marc FOURNEL



Annexe 2 - Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban



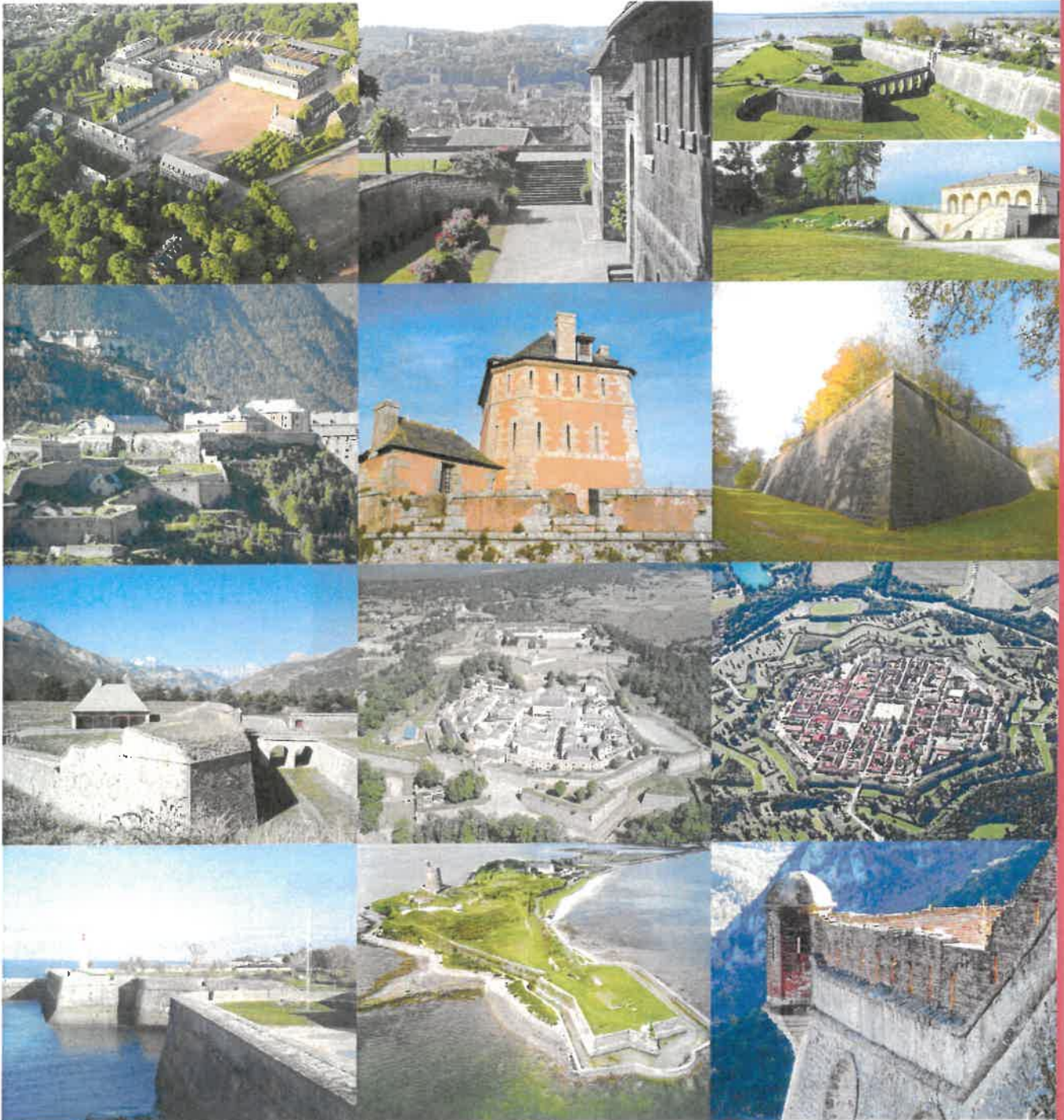
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



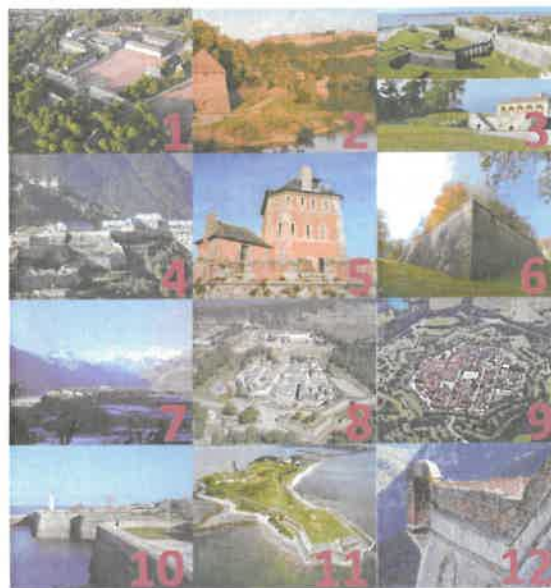
Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau des sites majeurs de Vauban

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN CHARTRE DE GESTION 2019



ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT



- 1** Citadelle d'Arras © *Ville d'Arras*
- 2** Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle © *Ville de Besançon*
- 3** Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) © *Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
- 4** Briançon © *Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
- 5** La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer © *Guillaume Lécueillier / Région Bretagne*
- 6** Longwy Remparts © *Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
- 7** Mont-Dauphin et le Pelvoux © *Ville de Mont-Dauphin*
- 8** Mont-Louis, citadelle et enceinte © *Ville de Mont-Louis*
- 9** Neuf-Brisach © *Studio A. Linder*
- 10** Saint-Martin-de-Ré © *Ville de Saint-Martin-de-Ré*
- 11** Tour de Saint-Vaast-la-Hougue © *Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
- 12** Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent © *Ville de Villefranche-de-Conflent*



Charte de gestion Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019

**Dispositions communes
pour un système de gestion du bien sériel
« Fortifications de Vauban »**

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32^e session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32^e inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier



Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système
- **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement

- **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne
- **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série



L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes¹, 10 départements² et 8 régions³ – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne⁴, 11 départements⁵, 8 régions françaises et un Land allemand⁶ – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.

2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.

3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.

4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.

5. Addition du Nord.

6. Addition du Baden Württemberg.

Les enjeux

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

Les enjeux

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;
- accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...) ;
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

Les enjeux

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

- avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.
- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

La gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.

Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.
- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

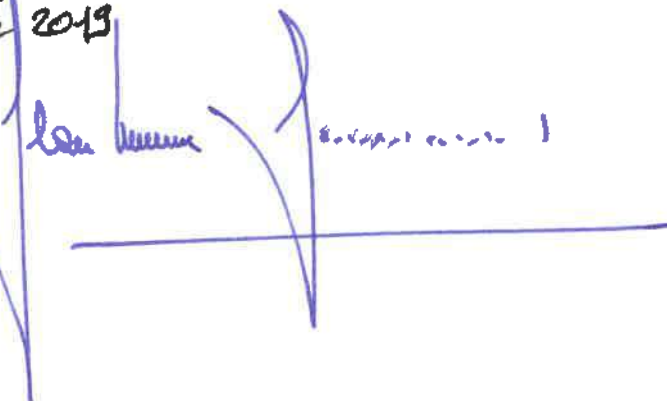
Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à Louquy
Le 11 novembre 2019

Signataires :



Jean-Marc
Philippe

Annexe 3 - Référentiel «Fortifications de Vauban»

WWW.SITES-VAUBAN.ORG

RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,
la conservation et le développement durable
des « **FORTIFICATIONS DE VAUBAN** »



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
Vauban



SOMMAIRE

1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?	/ 4
A. À l'échelle du bien en série	/ 6
B. À l'échelle des composantes du bien en série	/ 8
2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION	/ 14
A. Intégrité paysagère et architecturale	/ 15
Morphologie et mise en valeur paysagère	/ 15
Prise en compte des écosystèmes	/ 15
Couverture végétale et modelés de terre	/ 16
Patrimoine fortifié bâti	/ 16
B. Usages	/ 17
Des usages planifiés et spontanés multiples	/ 17
Accessibilité aux fortifications	/ 18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages	/ 18
C. Valeurs	/ 19
3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS	/ 20
A. Préservation par le développement	/ 20
Morphologie des sites et des paysages	/ 20
Usages	/ 23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville	/ 23
B. Interventions architecturales et paysagères	/ 24
Enveloppe	/ 24
Intramuros	/ 25
Respect des emprises prévues par Vauban	/ 25
ANNEXE 1	/ 3
Déclaration de valeur universelle exceptionnelle – VUE – Fortifications de Vauban	/ 26

UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

1

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère les douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont

brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXI^e siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et


la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.



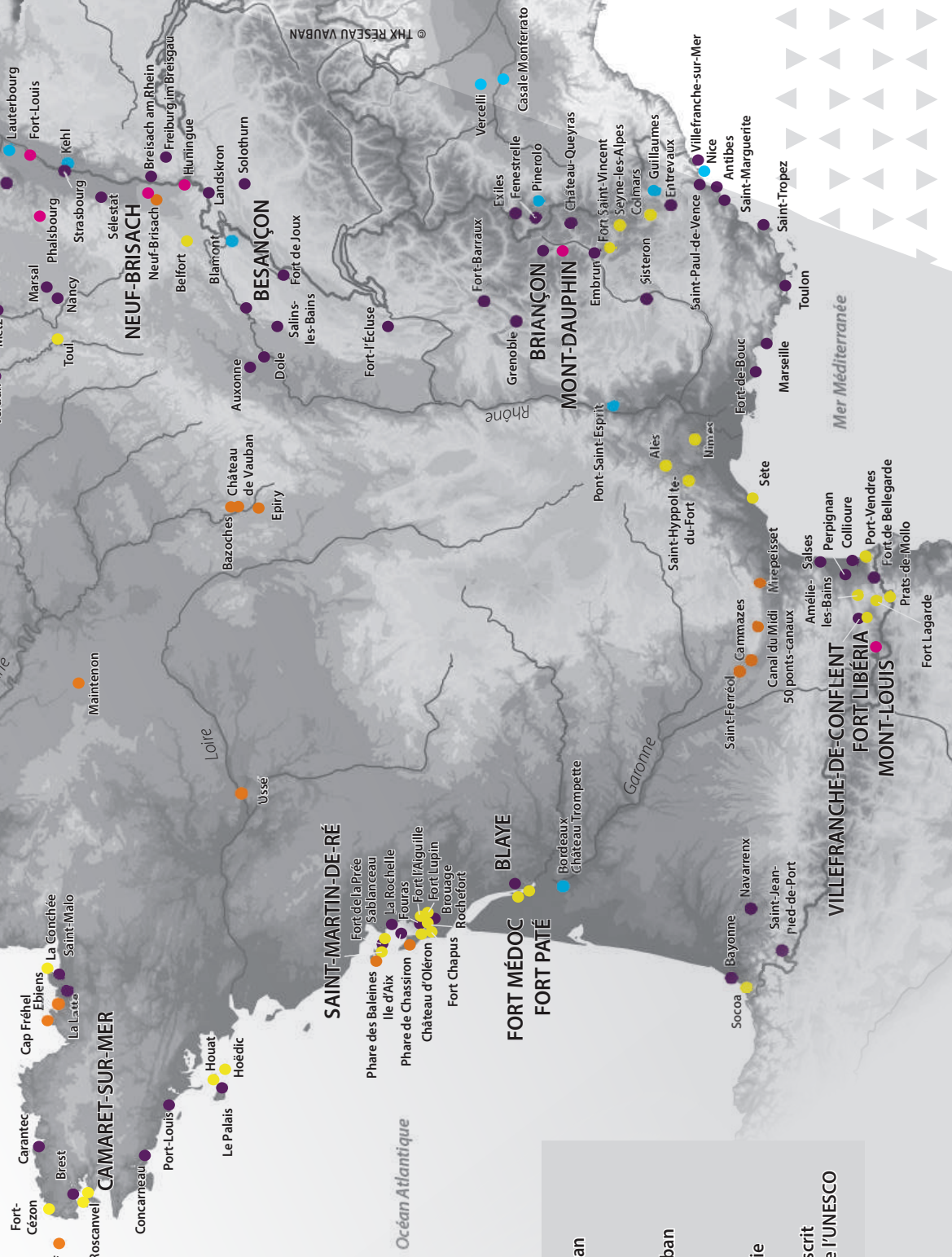
LES DOUZE SITES INSCRITS
ET LES TROIS SITES CANDIDATS
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN INSCRITES
SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN CANDIDATES
A L'EXTENSION
DU BIEN INSCRIT

A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.



- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie

BLAYE Site majeur de Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

> Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.

> Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII^e siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.

> La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.

> Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.



B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- > Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- > Souvent, ce verrou se base sur une réciprocity des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- > Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géomorphologique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- > Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- > Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une fortresse préexistante.

ILLUSTRATION 3 TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

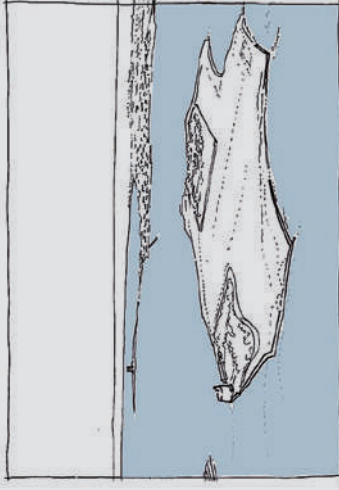
MER

////////// Réduit insulaire //////////



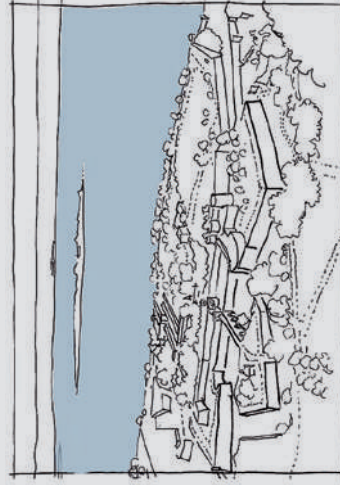
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

////////// Protection d'un mouillage //////////



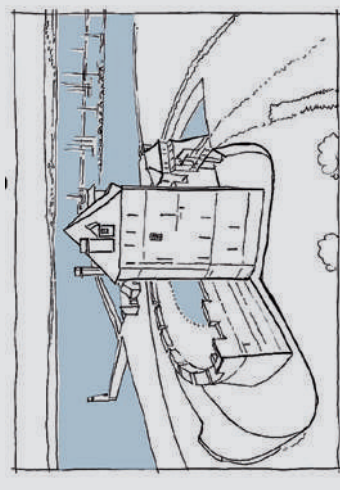
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

////////// Verrou d'estuaire //////////



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

////////// Entrée d'un goulet //////////



CAMARET-SUR-MER

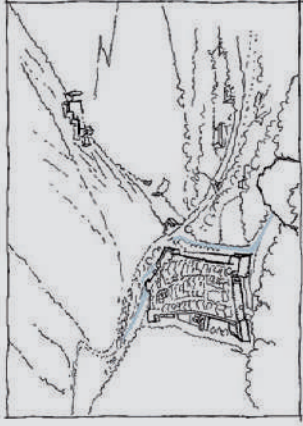
MONTAGNE

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

Verrouillage de vallée



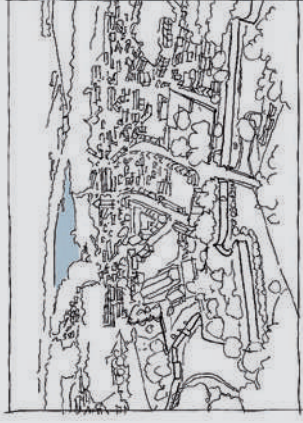
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

Plaine inondable



LE QUESNOY*

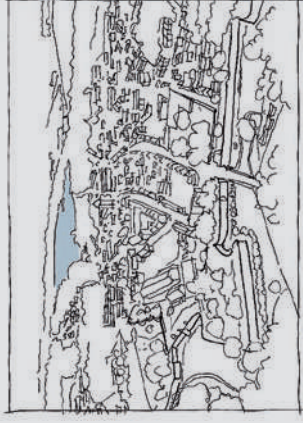
PLAINE

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

Plaine inondable



LE QUESNOY*



MONT-DAUPHIN



BRIANÇON



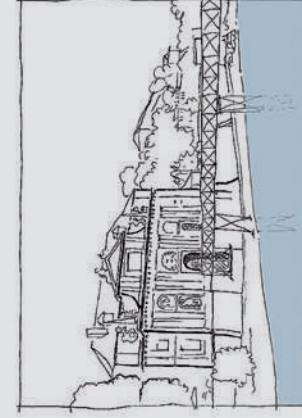
LILLE*

Méandre



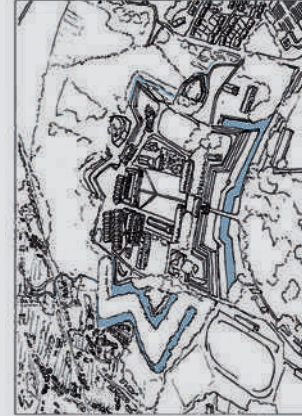
BESANÇON

Contrôle de pont



BRISACH AM RHEIN*

Plaine

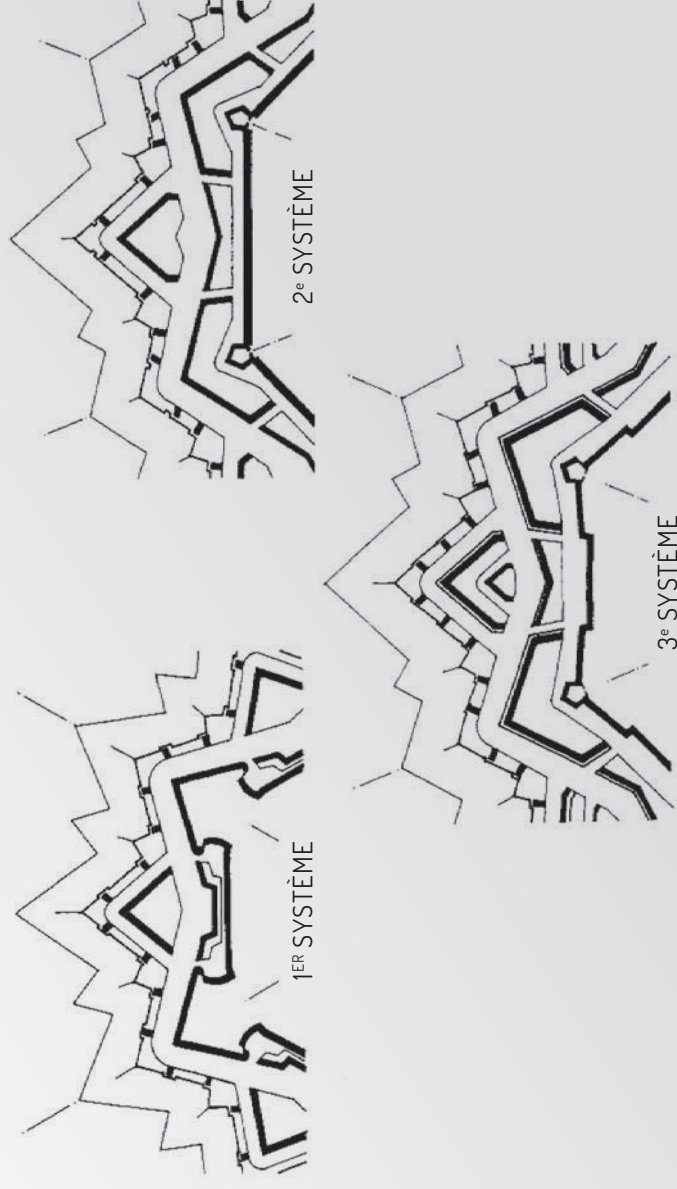


ARRAS

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangés ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

ILLUSTRATION 4 LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN, CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII^e SIÈCLE



Bernard Forest de Bélidor la définit ainsi :

*« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »**

* Dictionnaire portatif de l'ingénieur, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135

La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est

l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. À cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'établissement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofilée pour être intégralement battue par les feux.

Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas ! ».

ILLUSTRATION 5

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.

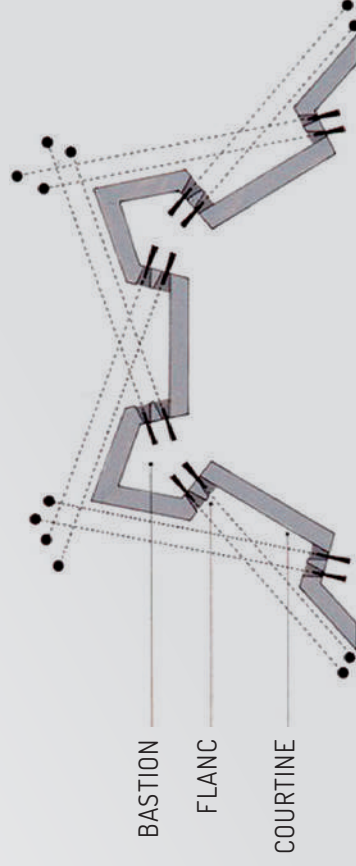
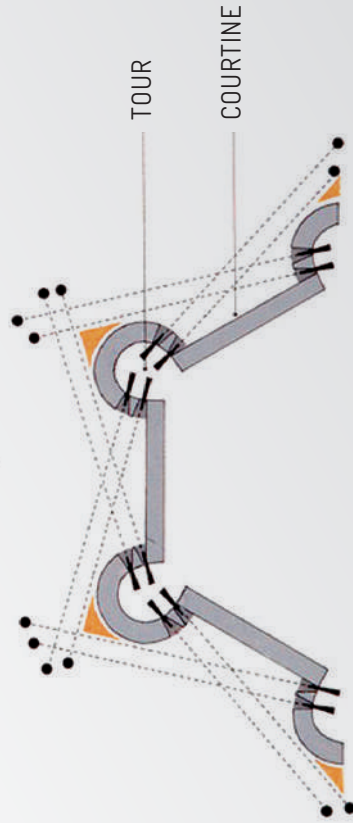
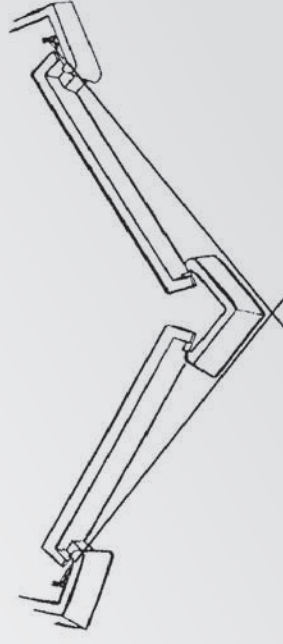
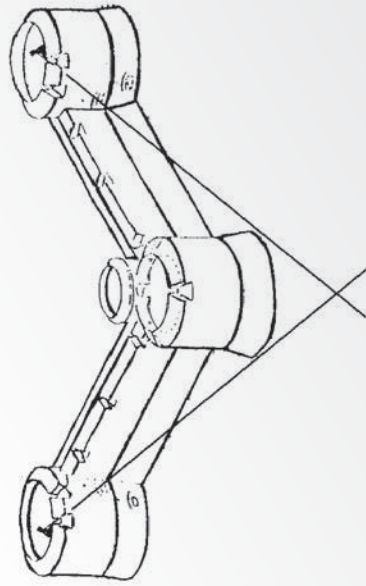
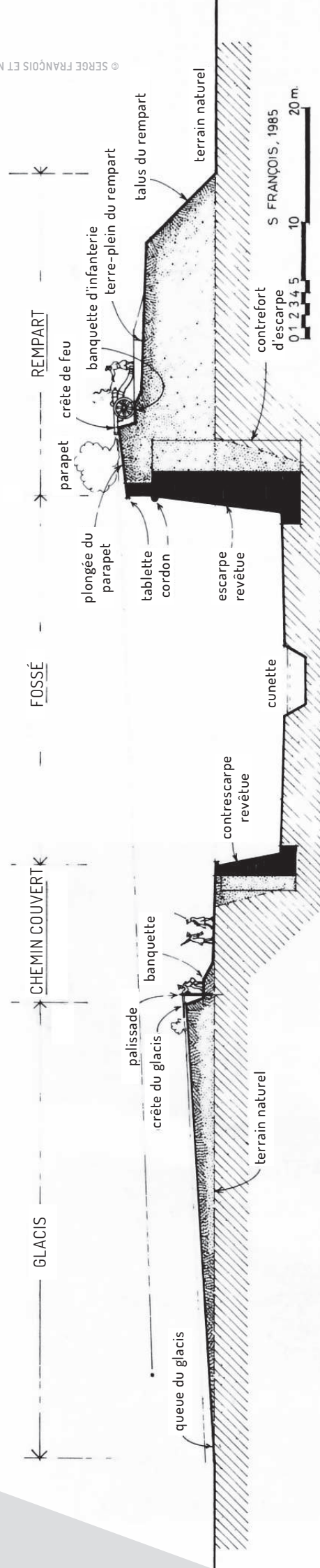


ILLUSTRATION 6
PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE



ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils

expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, compatibles avec les caractéristiques propres à chaque composante.



A / Intégrité paysagère et architecturale

Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?

MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés

depuis la terre (Besançon, Briancçon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hogue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.



COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELÉS DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaïssés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaisser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtile variété aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites maîtres a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** : du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

B / Usages

Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?

DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIII^e siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIX^e siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XX^e siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconvertie en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'**accessibilité** est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.), ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intramuros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'à travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site.**

APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses

valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social pré-existant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut comprendre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.

C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX^e siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies

humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des Pays, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'événements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondiallement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implémentation.

A / Préservation par le développement

MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défilement des ouvrages) sont à définir

clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les no-

tions de flanquement et de défilement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.

- > **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.
- > **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.
- > Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage différent et emblématique.
- > D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.
- > **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.
- > Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

L'implantation d'éoliennes hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

> Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.

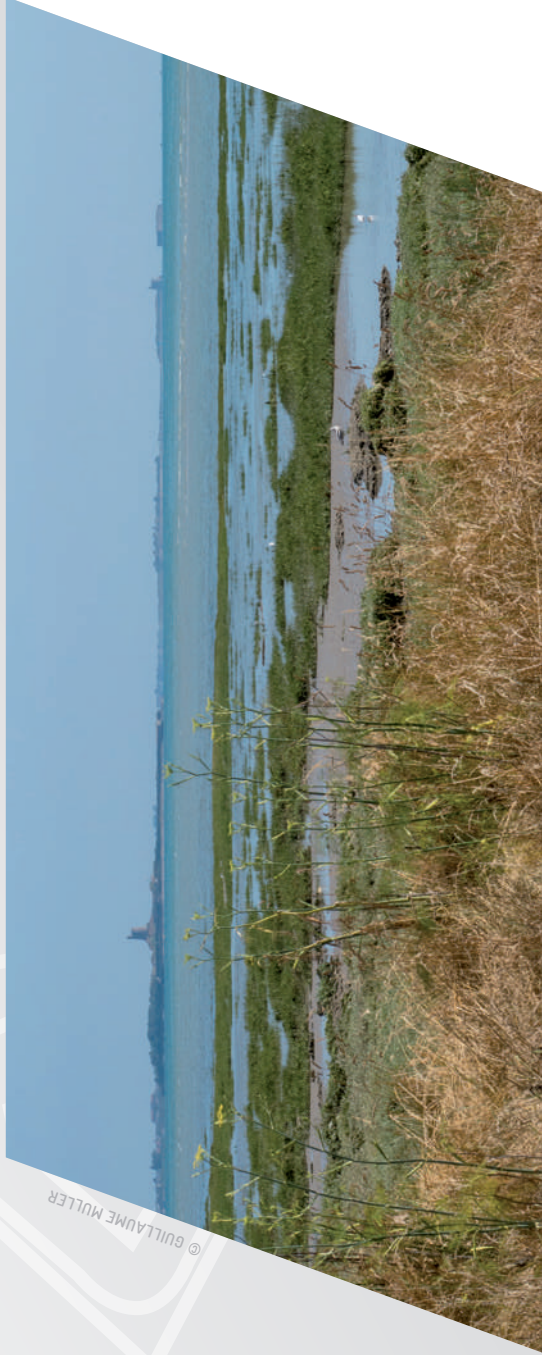
> **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.

> La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.



© VILLE DE BESANÇON

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.



© GUILLAUME MULLER

À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

USAGES

Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante, aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration...) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

> **Le caractère public** des espaces reconvertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).

> Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).

> Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.

> **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.

> Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications:

> soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,

> soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.



B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rapport historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie...). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaïssés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT...), doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;

- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ; préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ; suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ; conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;

- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;

- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

- > **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :
 - Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
 - Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

INTRAMUROS

Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :

- > Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

- > L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.

- > L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.

- > Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages...).

RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN

- > Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles
- > Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.
- > Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :
 - Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
 - lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
 - dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.



DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

CRITÈRE (I) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

CRITÈRE (II) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

CRITÈRE (IV) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

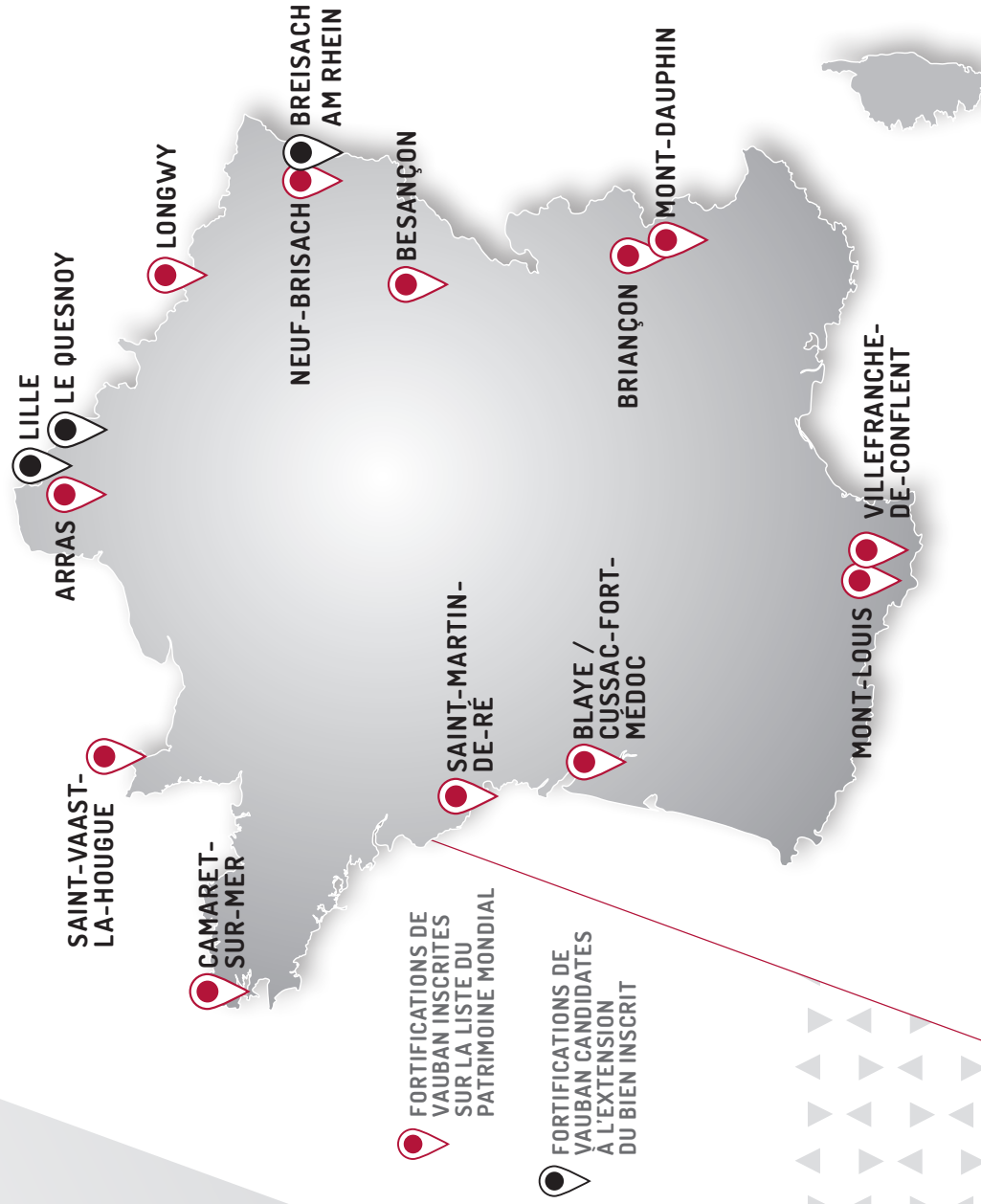
Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex
www.sites-vauban.org

- > Comité de rédaction :
Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
 - > Comité de relecture :
Sylvie Coulot, Émilie Thivet,
Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini,
Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
 - > Conseil scientifique et technique :
Philippe Bragard, André Charbonneau,
Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
 - > Directeur de la publication :
Jean-Louis Fousseret, président
 - > Directeur de la rédaction :
Birgit Wallborn
 - > Mise en page : Maxime Suter
 - > Impression : Simon graphic
- ISBN : 978-2-95388891-9-2

/ 27



PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE / DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
de Vauban



TYPLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

MER

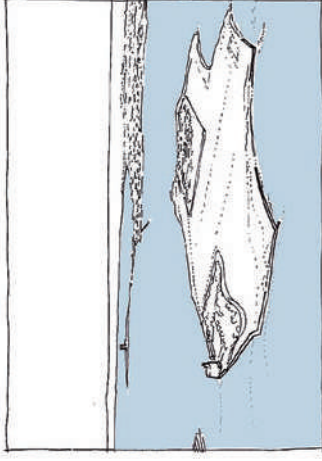
////// Réduit insulaire



SAINT-MARTIN-DE-RÉ

//////

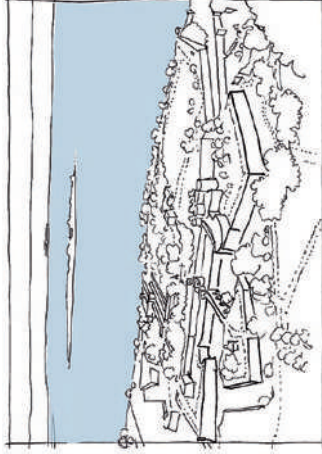
Protection d'un mouillage



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

//////

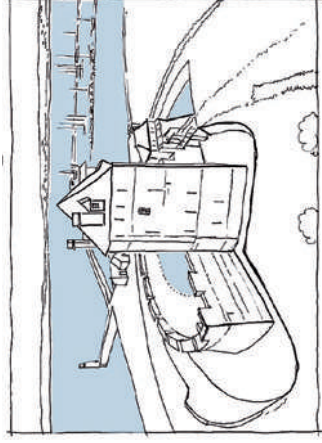
Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

//////

Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

////// Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

//////

Méandre



BESANÇON

//////

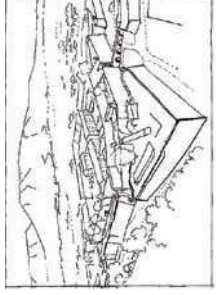
Rupture de pente d'un plateau



MONT-DAUPHIN

//////

Rupture de pente d'un plateau



MONT-LOUIS

PLAINE

////// Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

//////

Plaine



ARRAS

//////

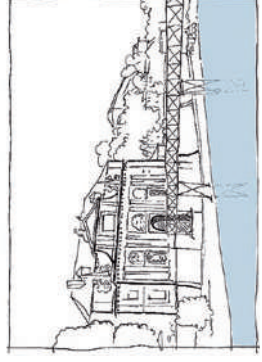
Plaine inondable



LE QUESNOY*

//////

Contrôle de pont



BRISACH AM RHEIN*

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT



Annexe 4

Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

Michèle Virol, présidente du CST

Philippe Bragard, professeur d'université

André Charbonneau, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

Sylvie Coulot, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

Nicolas Faucherre, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

Aline Lecœur, urbaniste et paysagiste

Alain Monferrand, président de l'Association Vauban

Philippe Prost, architecte

Werner Rauch, spécialiste de gestion patrimoniale

Michel Trubert, Architecte des Monuments historiques.

Réseau des sites majeurs Vauban



ARRAS



BESANÇON



BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC



BRIANÇON



CAMARET-SUR-MER



LONGWY



MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS



NEUF-BRISACH



SAINT-MARTIN-DE-RÉ



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Mairie de Longwy
4 avenue de la Grande Duchesse Charlotte
54 400 Longwy